



REGISTRE D'ACCESSIBILITE



IMT Atlantique
Bretagne-Pays de la Loire
École Mines-Télécom

Le 25 novembre 2020

SOMMAIRE

- 1- Rappels réglementaires
- 2- Présentation IMT Atlantique
- 3- Accessibilité Campus de Brest
 - a- Plan de masse et plans détaillés
 - b- Prestations
 - c- Ad'ap. Décision de la préfecture. Calendrier des travaux
 - d- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (ascenseurs, élévateurs, rampes)
 - e- Aide à l'accueil du public. Actions de formation. Contacts
- 4- Accessibilité Campus de Nantes
 - a- Plan de masse
 - b- Prestations
 - c- AD'Ap : Décision de la préfecture. Calendrier des travaux
 - d- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (ascenseurs, élévateurs, rampes)
 - e- Aide à l'accueil du public. Actions de formation. Contacts
- 5- Accessibilité Campus de Rennes
 - a- Plan de masse
 - b- Prestations
 - c- AD'Ap. Décision de la préfecture. Calendrier des travaux
 - d- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (ascenseurs, élévateurs, rampes)
 - e- Aide à l'accueil du public. Actions de formation. Contacts

1- RAPPELS REGLEMENTAIRES

À partir du 30 septembre 2017, un registre public d'accessibilité doit être mis à disposition dans les établissements recevant du public (ERP). Le registre public d'accessibilité sera consultable par le public sur place au principal point d'accueil accessible de l'établissement, éventuellement sous forme dématérialisée (à titre alternatif, il sera mis en ligne sur un site internet).

Le registre précisera les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement concerné a été conçu.

Il contiendra :

- une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.

Un arrêté publié au *Journal officiel* du 22 avril 2017 précise le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour de ce registre, selon la catégorie et le type de l'établissement.

Les établissements recevant du public situés dans un cadre bâti doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

À noter :

Accueil du public, ascenseurs, éclairages, sanitaires... Un autre arrêté publié au *Journal officiel* du 26 avril 2017 définit toutes les règles techniques permettant de qualifier les ERP (lors de leur construction) comme étant des bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

Textes de référence

- [Décret relatif au registre public d'accessibilité](#)
- [Arrêté fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité](#)
- [Arrêté relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement](#)

2- PRESENTATION DE L'INSTITUT MINES TELECOM ATLANTIQUE

IMT Atlantique Bretagne Pays de la Loire, c'est :

- **Une nouvelle école du ministère en charge de l'industrie et du numérique**
- La première école « Mines-Télécom » (Mines Nantes + Télécom Bretagne) de l'IMT
- **Une grande école associant numérique, énergie et environnement**

CHIFFRES CLES

- 3 grands domaines d'expertise : **le numérique, l'énergie et l'environnement.**
- **1 800 étudiants** dont 1 380 ingénieurs et 270 doctorants engagés dans des parcours de formation de haut niveau.
- **700 diplômés/an** du diplôme d'ingénieur au doctorat
- **750 personnels** dont 500 permanents
- **260 enseignants chercheurs et chercheurs permanents** sur nos campus, dont 115 HDR
- **850 publications/an** dont 390 de « rang A »
- **73 M€ de budget** dont 27 M€ de ressources propres incluant 24 M€ de contrats de recherche

3 CAMPUS.



BREST



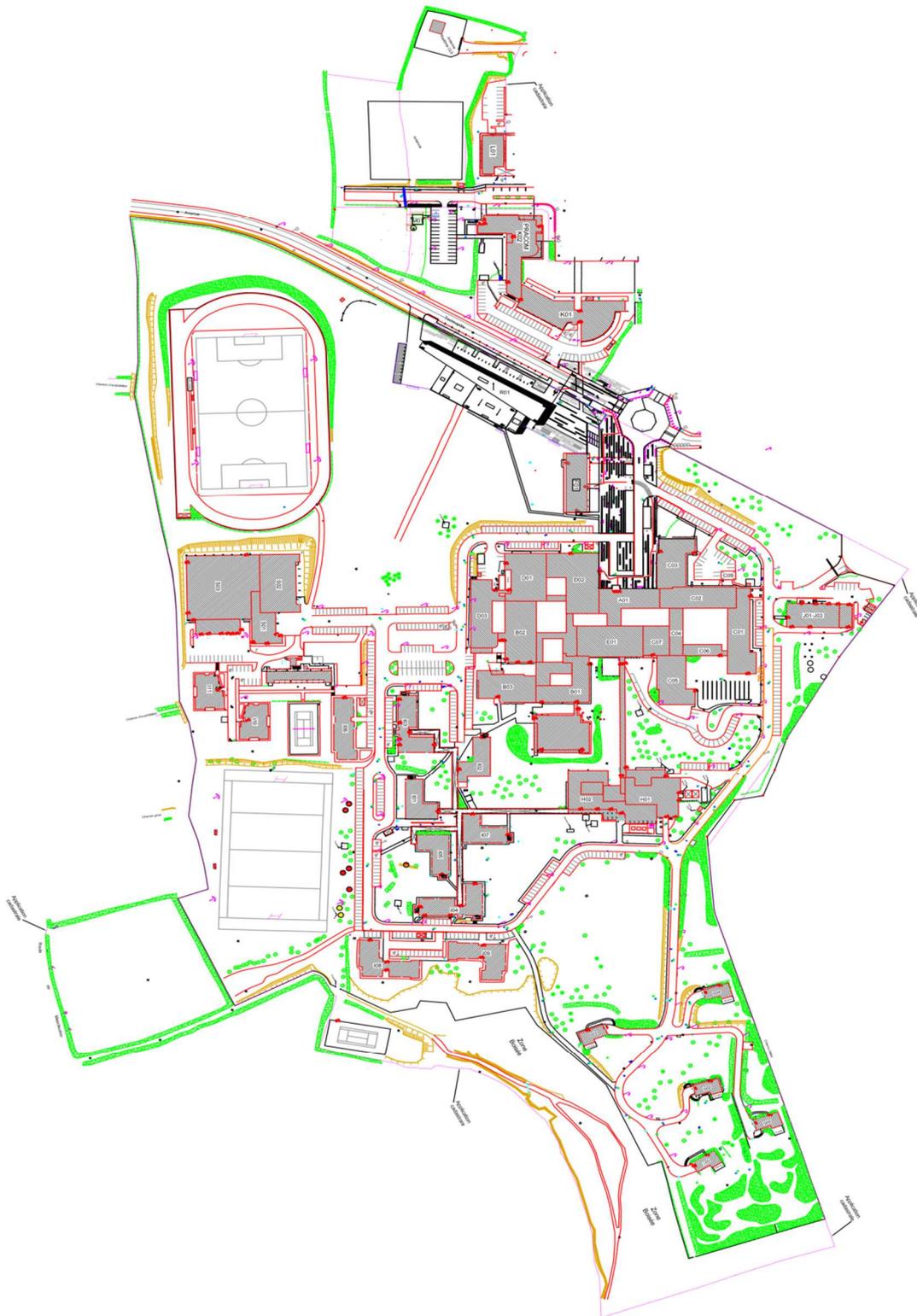
NANTES

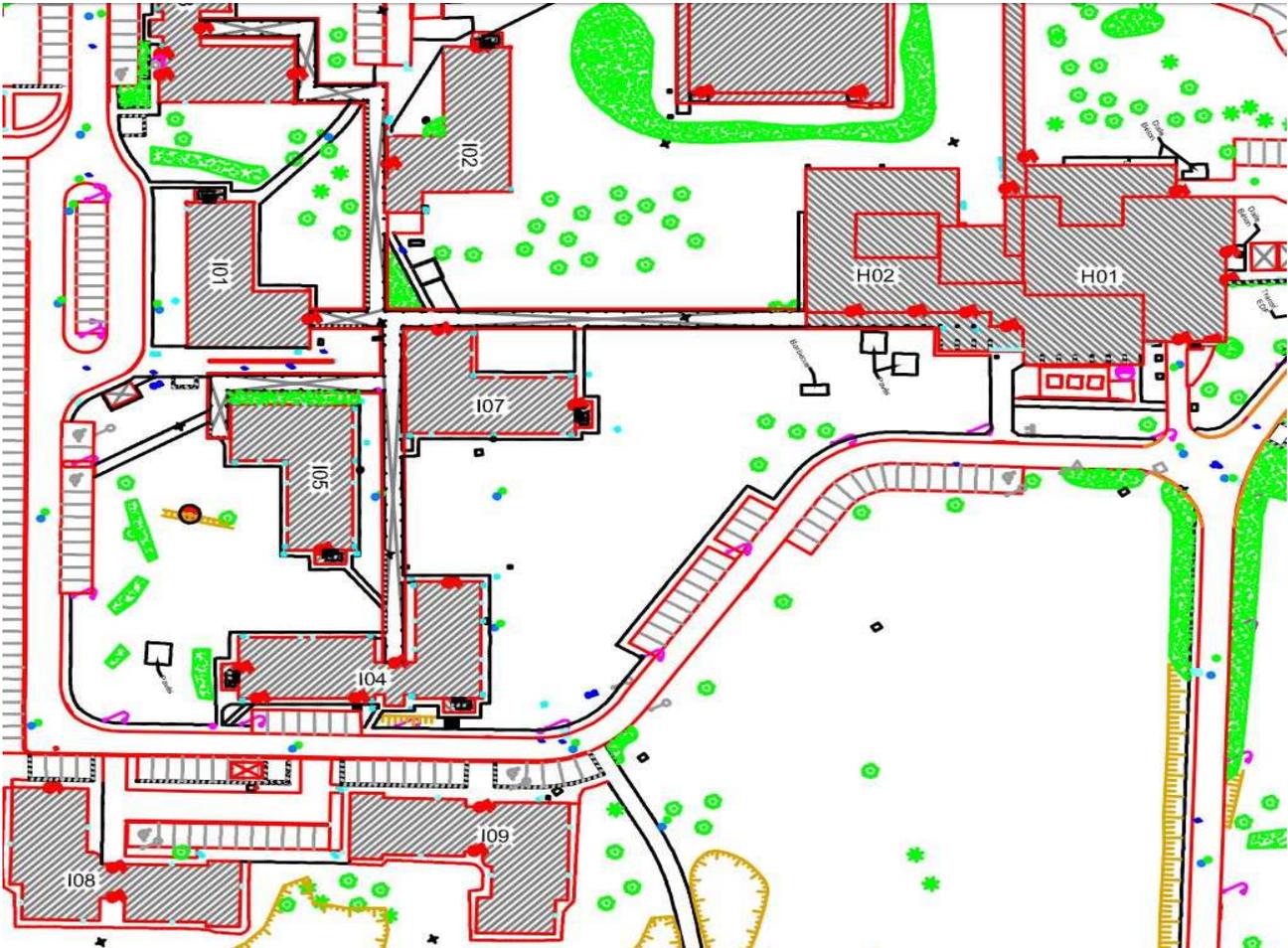
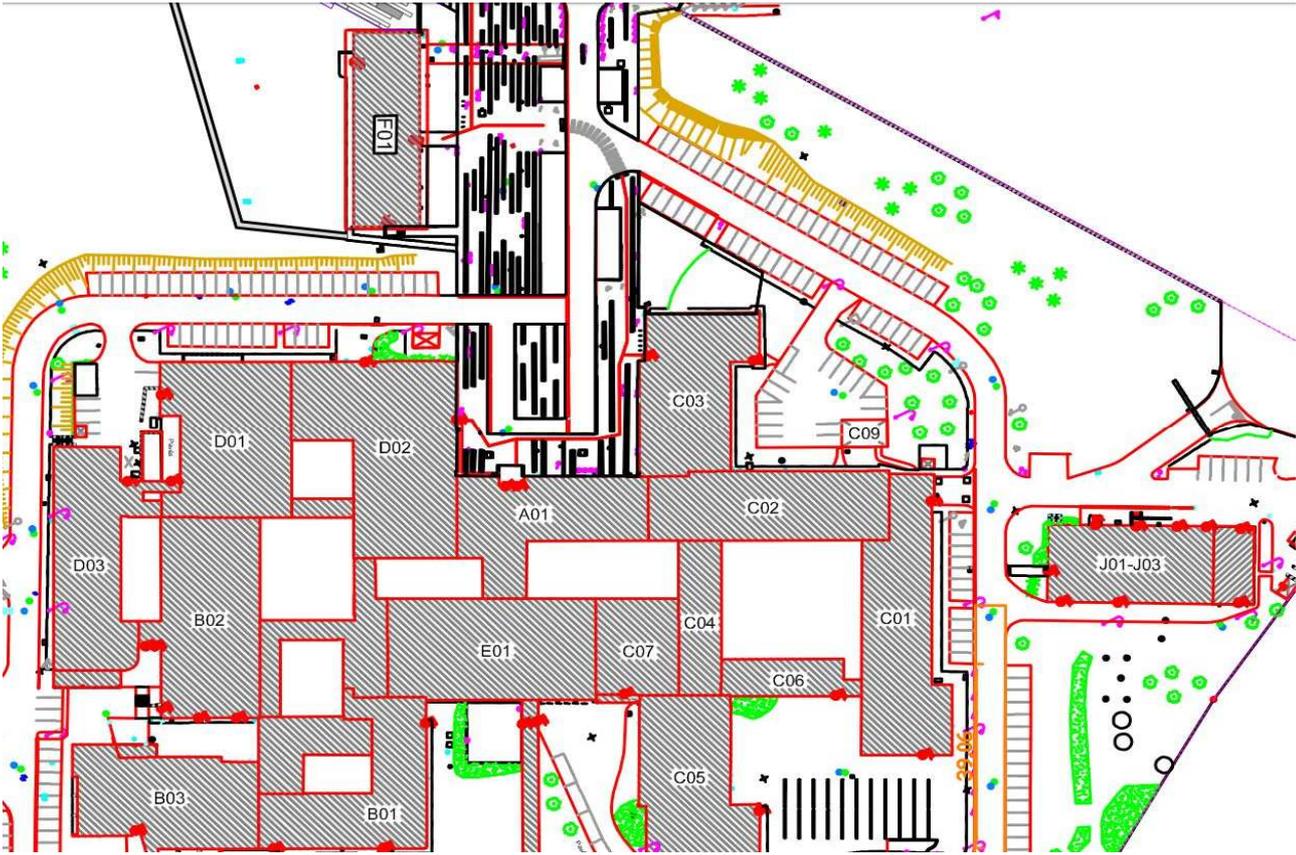


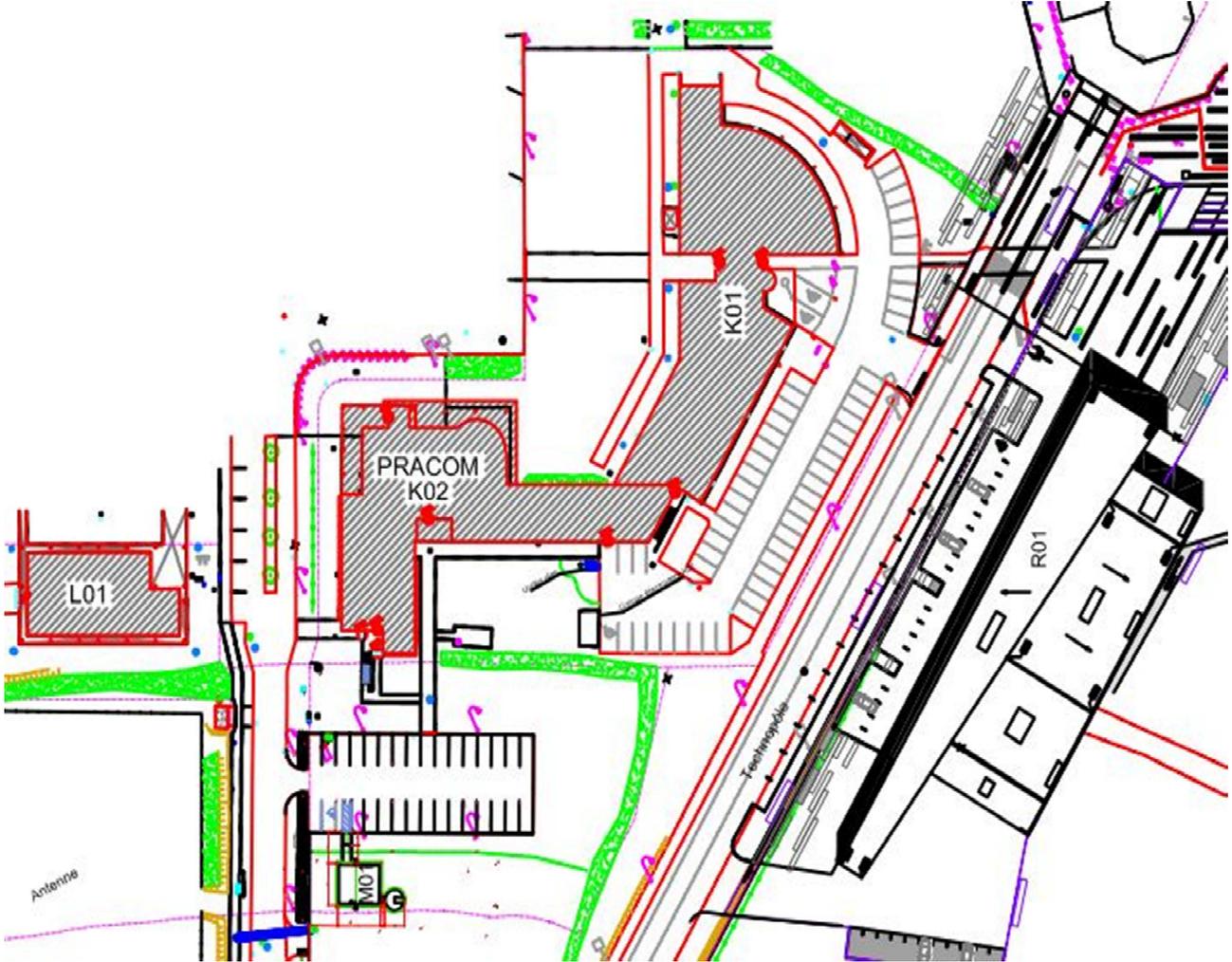
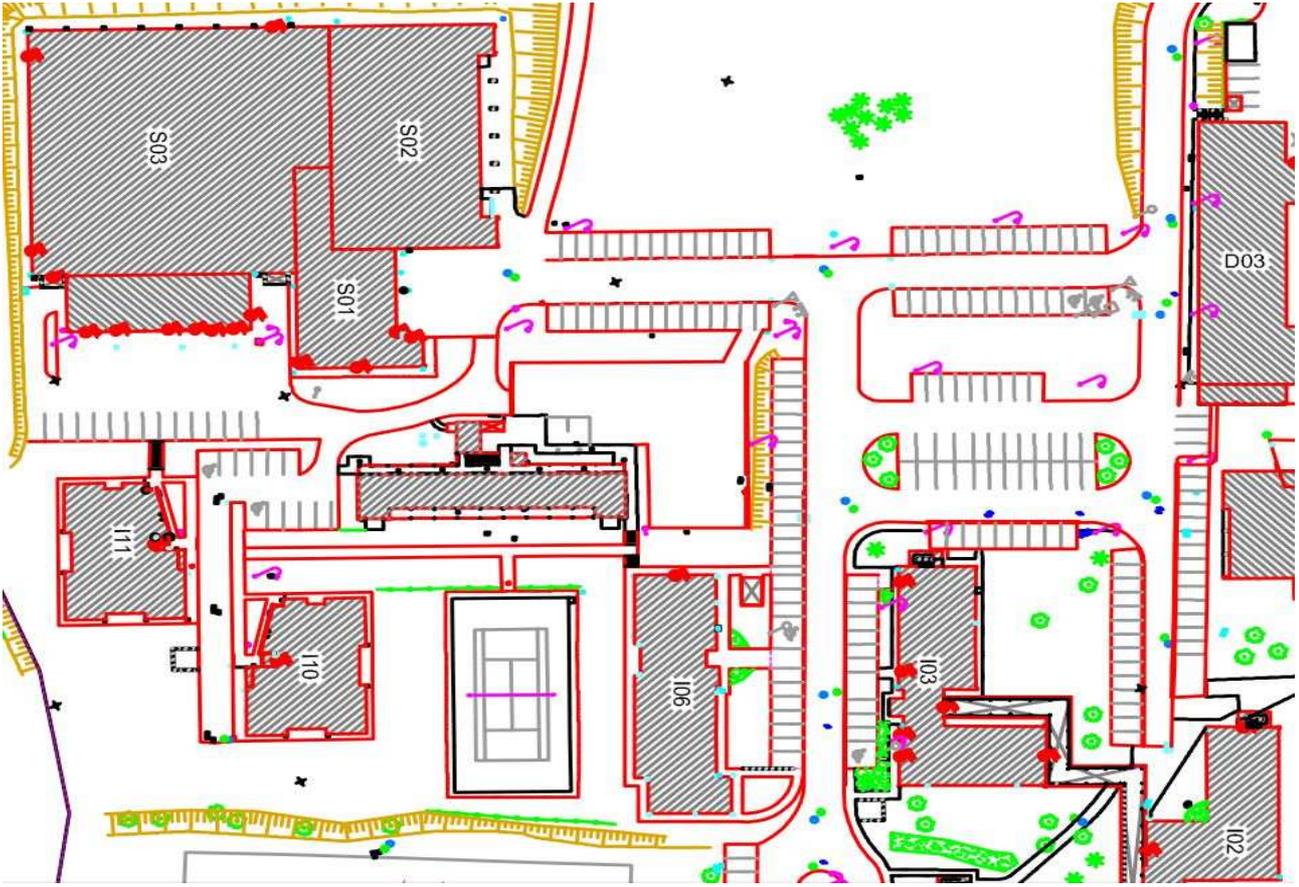
RENNES

3- ACCESSIBILITE CAMPUS DE BREST

a- Plan de masse et plans détaillés







b- Prestations / services proposés aux étudiants

Salles de cours partie AER (administration, enseignement, recherche) : bâtiments B01, B02, B03, B04, C01, C02, C03, C04, C05, C09, D01, D02, D03, F01, K01 et K02
Amphithéâtres au RdC du bâtiment B02
Centre de documentation (1^{er} étage du bâtiment D02)

Entrée principale bâtiment A, par le parvis

Un restaurant, self : bâtiment R01. Le campus dispose d'un restaurant en formule self service. Déjeuners et diners y sont servis 7 jours sur 7 hors certaines périodes de vacances scolaires.

Une cafétéria à l'intérieur du bâtiment E01 vous proposera divers collations sucrées et salées à emporter ou manger sur place ainsi que des boissons.

Activités sportives : un gymnase (bâtiments S01, S02 et S03) permettant la pratique de sports très variés (badminton, tennis, tennis de table, volley, basket, handball, foot en salle, salle de musculation, salle de danse, mur d'escalade...).

L'école dispose de 2 courts de tennis extérieurs, 1 terrain de foot et 1 terrain de rugby.

Un astropole bâtiment M01.

Maison des élèves :

La maison des élèves est composée de 12 bâtiments d'habitation du I01 au I12
Services des hébergements bâtiment I03
Salle d'activités bâtiment H02
Salles associatives bâtiments B01 RdC et B02 RdC

c- Ad'ap. Décision de la Préfecture. Calendrier des travaux

Pour information :

Un premier rapport sur l'amélioration de l'accessibilité a été réalisé par le cabinet Accèsmétrie en février 2007. Suite à ce rapport des travaux ont été réalisés en 2008, 2009 et 2010.

- Accessibilité handicapés de l'entrée principale de l'école, au rez de chaussée du bâtiment A : rampe d'accès, portes à ouverture automatisée, cheminements extérieurs podotactiles, banques d'accueil adaptée, boucle à induction magnétique (pour les malentendants).
- Boucles à induction magnétique (pour les malentendants) dans les amphithéâtres, principales salles de cours et salles de réunions.

- Signalisations en braille sur les mains courantes des principaux escaliers (centre vie, A01, C02, D03,...).
- Réfection de sanitaires pour les rendre pleinement accessibles aux handicapés, au bâtiment B01 (RDC et étage) et au C02 et D02 étage. Compléments d'accessoires (barres de soutien, ...) dans divers sanitaires existants (réalisés en 2008).
- Mise en place de signalisations sonores et en braille dans divers ascenseurs (Centre vie, D02, K01, K02, ...).
- Mise en conformité des portes de toutes les salles de cours des bâtiments B01, B03, C05.
- Mise en conformité de l'ensemble des portes de circulations des bâtiments :
 - o Phase 1 : A01, E01, C05 et une partie de C04 2010
 - o Phase 2 : B01, B03, D01, D02 et D03
 - o Phase 3 : C01, C02, C03 et le reste de C04
- Mise en conformité des portes extérieures (3) : B02, C02, D02.
- Voiries extérieures, accès trottoirs.

L'Ad'ap : AGENDA d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Rappel :

La Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie [d'ordonnance \(n° 2014-1090 en date du 26 septembre 2014\)](#) **les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)**.

Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, s'impose à tout maître d'ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014

aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Deux solutions s'offrent désormais aux maîtres d'ouvrage et/ou exploitants :

1. Réaliser l'ensemble de leurs travaux de mise en accessibilité avant le 1^{er} janvier 2015.
2. Déposer un Ad'ap auprès de l'autorité administrative (préfecture ou mairie selon les cas) dans un délai de 12 mois, **soit avant le 26 septembre 2015.**

En cas d'inaction, les maîtres d'ouvrage et/ou exploitants s'exposent à un risque pénal. Les sanctions prévues par la loi peuvent aller jusqu'à 225 000 € d'amende pour une personne morale et la fermeture de l'ERP.

Décision de la préfecture POUR LES CAMPUS EX-TELECOM BRETAGNE :

Un diagnostic sur l'accessibilité des personnes handicapées dans un ERP a été réalisé par QCS Services en novembre 2015. Suite à ce diagnostic, une demande d'approbation d'un Ad'ap (cerfa N°15246*01) a donc été déposée auprès de la préfecture de Quimper dont nous dépendons. Cet Ad'ap a été validé, et les actions de mise en accessibilité envisagées se feront entre 2017 et 2025.

Calendrier des travaux :

Bâtiments	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A						X			
B01								X	
B02									X
B03									X
B04							X		
C01							X		
C02								X	
C03	X								
C04	X								
C05		X							
C06									X
C07	X								
D01	X								
D02			X						
D03			X						
E01			X						
F01				X					
H01			X						
H02					X				

K01					X			
K02					X			
S					X			

Année EXE	Bâtiment		Solution	trx 2017	trx 2018	Trx 2019	Trx 2020
	Nom	Localisation		état	état	état	état
2017	Bâtiment C3	C03-130	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Réalisé 2017			
2020/2021	Bâtiment C3	C03-108,110,118,120,122B	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C3	C03-108B,110B,116,120,122B	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C3	C03-130,106,112	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2017	Bâtiment C3	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C3	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C3	escalier	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			

2017	Bâtiment C3	escalier	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C3	escalier	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Réalisé 11/2017			
2020/2021	Bâtiment C3	C03-231,226,27,222,225	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C3	C03-228,220	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2017	Bâtiment C04	C04-103A,105,107	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Achat tablette 10/2017			
2020/2021	Bâtiment C04	C04-101B,103,107	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C04	C04-101A	Déplacer mobilier	Réalisé 06/2017			
2018	Bâtiment C5	circulation RDC	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
Sanitaires C05	Bâtiment C5	toilette	Modifier la configuration du cabinet afin de créer un espace d'usage de 1,30 x 0,80 m latéralement à la cuvette, hors débattement de la porte et obstacles				

Sanitaires C05	Bâtiment C5	toilette	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.				
Sanitaires C05	Bâtiment C5	toilette	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré				
Sanitaires C05	Bâtiment C5	toilette	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m.				
Sanitaires C05	Bâtiment C5	toilette	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment				
2020/2021	Bâtiment C5	C05-13,10,08,11,6,4,5	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C5	C05-11	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2020/2021	Bâtiment C5	C05-019,17A,B	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C5	C05-025,21	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité gauche	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité gauche	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité droite	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité droite	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité droite	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité droite	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			

2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité droite	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité droite	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation				
2017	Bâtiment C5	Escalier extrémité droite	Prolonger la main courante sur le palier				
2020/2021	Bâtiment C5	C05-149,169	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C5	C05-149	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées.	Réalisé 07/2017			
2020/2021	Bâtiment C5	C05-167A,B	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C5	C05-159,153	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C7	entrée face local stockage	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			

2017	Bâtiment C7	formation continue	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C7	C07-104	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2017	Bâtiment D1	circulation RDC	Déplacer l'équipement hors du cheminement ou à une hauteur supérieure à 2,20 m du sol ou au droit d'un dispositif détectable à la canne	Réalisé 05/2017			
2017	Bâtiment D1	circulation RDC	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment D1	accès salle D1-228A et B	Les contraintes pour réaliser ces travaux sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'une réorganisation interne de sorte à proposer les services de l'étage non accessible à un niveau accessible à tous.	Dérogation demandée par QCS			
2017	Bâtiment D1	escalier bois et plastique (accès salle D1-228)	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D1	escalier bois et plastique (accès salle D1-228)	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D1	escalier bois et plastique (accès	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			

		salle D1-228)					
2017	Bâtiment D1	escalier bois et plastique (accès salle D1-228)	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D1	escalier bois et plastique (accès salle D1-228)	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D1	escalier bois et plastique (accès salle D1-228)	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D2	accès "centre vie"	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2020/2021	Bâtiment D2	D02-140	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment D2	D02-101A,103,109B	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment D2	ascenseur	Installer un système donnant un message vocal indiquant la position d'arrêt de la cabine et un indicateur visuel de la position de la cabine avec des caractères d'une hauteur comprise entre 30 et 60 mm.	Réalisé 10/2017			
2017	Bâtiment D2	escalier acces bibliothèq	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 09/2017			

		ue,directio n,...					
2017	Bâtiment D2	escalier accès bibliothèq ue,directio n,...	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment D2	escalier accès bibliothèq ue,directio n,...	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment D2	escalier accès bibliothèq ue,directio n,...	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment D2	escalier accès bibliothèq ue,directio n,...	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment D2	escalier accès bibliothèq ue,directio n,...	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment D2	escalier accès bibliothèq ue,directio n,...	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment D2	escalier accès bibliothèq ue,directio n,...	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			

2017	Bâtiment D2	toilette homme et femme RDC et R+1	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Réalisé 11/2017			
2018	Bâtiment D2	toilette homme et femme R+1	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment		Fait en interne		
2017	Bâtiment D2	bibliothèque - Imprimerie	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées.	Réalisé 2017			
2017	Bâtiment D2	bibliothèque - Imprimerie	Supprimer tablette gênant l'espace de manœuvre ainsi que la table et déplacer imprimerie vers fenêtre	En cours de chiffrage : EXE 2017			
2017	Bâtiment D2	bibliothèque - étagère "600 à 750 et science fiction"	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées.	Réalisé 2016			
2017	Bâtiment D2	bibliothèque	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment D03	côté canoë	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2018	Bâtiment D03	circulation RDC	Déplacer l'équipement hors du cheminement ou à une hauteur supérieure à 2,20 m du sol ou au droit d'un dispositif détectable à la canne		Fait en interne		

2018	Bâtiment D03	toilette homme RDC et R+1	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 36		
2017	Bâtiment D03	toilette homme et femme RDC et R+1	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m.	Réalisé 11/2017			
2019	Bâtiment D03	toilette homme et femme RDC et R+1	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment			Reste à poser en interne	
2017	Bâtiment D03	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D03	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D03	escalier	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment D03	escalier	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			
2017/2018	Bâtiment D03	escalier	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	2017	2018		
2017/2018	Bâtiment D03	escalier	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation				
2017/2018	Bâtiment D03	escalier	Prolonger la main courante sur le palier				
2017	Bâtiment D03	porte de sortie face à D03-199A	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment D03	D03-106	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager.	Dérogation demandée par QCS			

			Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.				
2017	Bâtiment D03	D03-124A,B,120,111,118,114,110,106	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017 + locaux 124B, 120, 110 ne reçoivent pas de public + 124A EXE 2017			
2017	Bâtiment E	espace detente	Poser une tablette complémentaire au niveau de la banque d'accueil avec un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure ayant une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Cette tablette sera positionnée de sorte à ne pas créer un obstacle dans la circulation.	Réalisé 2017			
2018	Bâtiment E	espace detente	Modifier la hauteur de l'équipement afin qu'il soit à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 m d'un obstacle		Fait en interne		
2018	Bâtiment E	hall	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
2017	Bâtiment E	ascenseur	Installer une signalisation palière du mouvement de la cabine de l'ascenseur par flèches lumineuses d'une hauteur d'au moins 40 mm	Réalisé 10/2017			
2018	Bâtiment E	2 grands escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Sem 37		
2018	Bâtiment E	2 grands escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Sem 37		
2018	Bâtiment E	2 grands escaliers	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		Sem 37		
2018	Bâtiment E	2 grands escaliers	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Sem 37		
2018	Bâtiment E	petit escalier (BDE)	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Sem 37		
2018	Bâtiment E	petit escaliers (BDE)	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		Sem 37		

2018	Bâtiment E	petit escaliers (BDE)	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Sem 37		
2018	Bâtiment E	grand escalier côté ascenseur	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Sem 40-41		
2018	Bâtiment E	grand escalier côté ascenseur	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Sem 40-41		
2018	Bâtiment E	2 grands escaliers et petit escalier	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Sem 40-41		
2017	Bâtiment F01	escalier exterieur	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351	Erreur de dignosti c QCS : Bâtimen t classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	escalier exterieur	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Erreur de dignosti c QCS : Bâtimen t classé Code du travail (non ERP)			

2017	Bâtiment F01	escalier extérieur	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	escalier extérieur	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairage moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	escalier extérieur	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	entrée principale et sas	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment F01	entrée médecine du travail	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			

2017	Bâtiment F01	entrée 2nd	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment F01	toilette adaptée homme et femme	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	F01-016A	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	F01-016A,012,08,06,01,03,05	Déplacer mobilier	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	accès étage	Installer un appareil élévateur vertical pour personne à mobilité réduite. L'appareil doit répondre aux exigences de l'article 7 de l'Arrêté du 08/12/14.	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			

2017	Bâtiment F01	2 escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	2 escaliers	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	2 escaliers	Modifier la hauteur de la main courante. Elle doit être à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m mesurée depuis le nez de la marche.	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	2 escaliers	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			

2017	Bâtiment F01	toilette homme et femme	Créer un cabinet d'aisances accessible dans le volume du bloc sanitaire homme et femme existant. Un cabinet d'aisances adapté est un espace comportant : un espace d'usage horizontal d'1,30 x 0,80 m situé latéralement à la cuvette et en dehors du débattement de la porte, un lave-mains avec une hauteur de son plan supérieur d'au plus 0,85 m, une barre d'appui latérale à la cuvette permettant le transfert et apportant une aide au relevage et située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m, une cuvette avec une surface d'assise à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m (abattant inclus), un dispositif placé sur la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré, les accessoires présents entre 0,90 et 1,30 m. En complément, un espace de manœuvre demi tour d'un diamètre d'au moins 1,50 m doit être présent de préférence dans le volume ou à défaut être situé à l'extérieur à proximité de la porte. Un panneau de signalisation indique que le cabinet est utilisable par tous.	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	toilette homme et femme	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2017	Bâtiment F01	F01-101,103,109,111,117,109	Déplacer mobilier	Erreur de diagnostic QCS : Bâtiment classé Code du travail (non ERP)			
2018	Bâtiment H1	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Fiche supprimée doublon bât H2-fiche 1		

2017	Bâtiment H1	sortie self	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment H1	accès par foyer	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment H1	accès restauration (file d'attente)	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment H1	accès par centre vie	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment H1	accès fumoir extérieur	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment H1	circulation file d'attente	Déplacer mobilier	Ancien RAK déclassé - mobilier supprimé			

2020	Bâtiment H1	toilette restaurant	Créer un cabinet d'aisances accessible mixte dans le volume du bloc sanitaire mixte existant. Un cabinet d'aisances adapté est un espace comportant : un espace d'usage horizontal d'1,30 x 0,80 m situé latéralement à la cuvette et en dehors du débattement de la porte, un lave-mains avec une hauteur de son plan supérieur d'au plus 0,85 m, une barre d'appui latérale à la cuvette permettant le transfert et apportant une aide au relevage et située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m, une cuvette avec une surface d'assise à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m (abattant inclus), un dispositif placé sur la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré, les accessoires présents entre 0,90 et 1,30 m. En complément, un espace de manœuvre demi tour d'un diamètre d'au moins 1,50 m doit être présent de préférence dans le volume ou à défaut être situé à l'extérieur à proximité de la porte. Un panneau de signalisation indique que le cabinet est utilisable par tous.				Sanitaires condamnés - Création de nouveaux Septembre 2020 - En cours
2020	Bâtiment H1	toilette restaurant	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.				Sanitaires condamnés - Création de nouveaux Septembre 2020 - En cours
2020	Bâtiment H1	toilette restaurant	Modifier ou poser un bloc-porte de passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Sanitaires condamnés - Création de nouveaux Septembre 2020 - En cours

2017	Bâtiment H1	Circulation plateau caisse de paiement	Remplacer ou modifier au moins un équipement pour le rendre accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. L'équipement nécessitant de voir, lire, entendre ou parler et les commandes sont à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 d'un obstacle. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage.	Ancien RAK déclassé - Mobilier supprimé			
2017	Bâtiment H1	Circulation plateau caisse de paiement	Déplacer mobilier	Ancien RAK déclassé - Mobilier supprimé			
2017	Bâtiment H1	Circulation plateau caisse de paiement	Nous attirons votre attention sur les commandes du distributeur de boissons qui ne sont pas toutes entre 0,90 et 1,30 m. Il y aura lieu de se rapprocher de votre fournisseur pour l'adaptation de cet appareil.	Ancien RAK déclassé - Mobilier supprimé			
2017	Bâtiment H1	Circulation plateau	Remplacer ou modifier au moins un équipement pour le rendre accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. L'équipement nécessitant de voir, lire, entendre ou parler et les commandes sont à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 d'un obstacle. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage.	Ancien RAK déclassé - Mobilier supprimé			
2017	Bâtiment H1	Circulation plateau	Déplacer mobilier	Ancien RAK déclassé - Mobilier supprimé			

2017	Bâtiment H1	Circulation plateau	Aménager une caisse adaptée. Une caisse accessible avoir un plan abaissé dont la hauteur de la partie supérieure est au plus à 0,80 m et un vide en partie inférieure de dimensions : profondeur d'au moins 0,30 m, largeur d'au moins 0,60 m et hauteur d'au moins 0,70 m. La largeur du cheminement d'accès est d'au moins 0,90 m. Un affichage directement lisible par l'utilisateur doit permettre de recevoir l'information du prix à payer. Un panneau de signalisation permet de repérer la caisse adaptée qui doit être prioritairement ouverte.	Ancien RAK déclassé - Mobilier supprimé			
2017	Bâtiment H1	escalier foyer	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	2017			
2017	Bâtiment H1	escalier foyer	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	2017			
2017	Bâtiment H1	escalier foyer	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	2017			
2017	Bâtiment H1	escalier foyer	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	2017			
2018	Bâtiment H1	escalier foyer	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Fait sem 39-40		
2017	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	2017			
2017	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	2017			
2017	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	2017			
2017	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	2017			
2019	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Changer les ampoules			Escalier condamné	
2019	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.			Escalier condamné	

2019	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation			Escalier condamné	
2019	Bâtiment H1	escaliers sortie de self	Prolonger la main courante sur le palier			Escalier condamné	
2018	Bâtiment H1	toilette handicapé	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.		Fait sem 40		
2018	Bâtiment H1	toilette handicapé	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m.		Fait sem 40		
2018	Bâtiment H2	entrée principale	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Fait		
2017	Bâtiment H2	entrée principale	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2019	Bâtiment H2	guichet	Poser une tablette complémentaire au niveau de la banque d'accueil avec un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure ayant une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Cette tablette sera positionnée de sorte à ne pas créer un obstacle dans la circulation.			Réalisé dans le dossier de réaménagement du bar du Foyer	
2018	Bâtiment K1	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.				

2017	Bâtiment K1	entrée principale	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2018	Bâtiment K1	circulation RDC	Poser un élément de contraste sur le mobilier, borne ou poteau		Fait en interne		
2018	Bâtiment K1	circulation RDC	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
2018	Bâtiment K1	circulation RDC	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
2018	Bâtiment K1	toilette homme RDC et R+1	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 38		
2017	Bâtiment K1	toilette homme et femme RDC et R+1	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment K1	toilette homme et femme RDC et R+1	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m.	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment K1	K01-102,105,106,107	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017 + local 107 ne reçoit pas de public			
2017	Bâtiment K1	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment K1	escalier	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment K1	escalier	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			
2018	Bâtiment K1	escalier	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage intérieur de l'escalier afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 150 lux sans zone d'ombre		Fait en interne		

2018	Bâtiment K1	escalier	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Fait sem 39-40		
2018	Bâtiment K1	escalier	Prolonger la main courante sur le palier		Fait sem 39-40		
2018	Bâtiment K1	circulation R + 1	Poser un élément de contraste sur le mobilier, borne ou poteau		Fait en interne		
2017	Bâtiment K1	K01-219,221	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Réalisé 07/2017			
2017	Bâtiment K1	K01-207,211,225	Modifier l'implantation de la porte ou du cloisonnement afin d'aménager un espace de manœuvre de porte (ouverture de la porte en tirant: 2,20 x 1,20 m, ouverture en poussant: 1,70 x 1,20 m) et une largeur de circulation d'au moins 1,20 m. La règle $L1+L2 \geq 2$ m doit être vérifiée afin de permettre à une personne en fauteuil roulant d'entrer ou de sortir du local depuis la circulation.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment K2	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.	Fiche à supprimer : Stationnement + voirie publics appartenant à la ville de Brest			

2017	Bâtiment K2	parking	Créer une place de stationnement adaptée située à proximité de l'entrée ou de l'ascenseur, horizontale au dévers près de 3%. La place adaptée a une longueur de 5 m, une largeur d'au moins 3,30 m et une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol sur la voie de circulation (uniquement cas des places en épi ou en bataille). La place est repérée par un marquage au sol et par un panneau de signalisation vertical.	Fiche à supprimer : Stationnement + voirie publics appartenant à la ville de Brest			
2017	Bâtiment K2	escalier ascenseur	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment K2	escalier ascenseur	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment K2	escalier ascenseur	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			
2018	Bâtiment K2	escalier ascenseur	Modifier la hauteur de la main courante. Elle doit être à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m mesurée depuis le nez de la marche.		Fait sem 39-40		
2018	Bâtiment K2	escalier ascenseur	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Fait sem 39-40		
2017	Bâtiment K2	toilette homme et femme RDC et R+1	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Réalisé 11/2017			
2019	Bâtiment K2	toilette homme et femme RDC et R+1	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment			Reste à poser en interne	
2017	Bâtiment K2	K02-123	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées.	Salle TP info (réagencement à prévoir)			
2017	Bâtiment K2	ascenseur	Installer une signalisation palière du mouvement de la cabine de l'ascenseur par flèches lumineuses d'une hauteur d'au moins 40 mm	Réalisé 10/2017			
2017	Bâtiment K2	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			

2017	Bâtiment K2	escalier	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			
2018	Bâtiment K2	escalier	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Fait sem 40-41		
2017	Bâtiment K2	K02-224,206	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2018	Bâtiment S	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Fait sem 39		
2018	Bâtiment S	parking	Modifier la configuration de la place ou supprimer l'obstacle		Fait en interne		
2017	Bâtiment S	entrée principale	Déplacer le dispositif d'accès à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et à une distance supérieure de 0,40 m d'un obstacle. Il doit être situé au droit d'un espace d'usage, horizontal au dévers près de 3%, de 1,30 x 0,80 m et d'un espace de manœuvre demi-tour, horizontal au dévers près de 3%, d'un diamètre d'au moins 1,50 m.	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment S	entrée principale	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2018	Bâtiment S	circulation RDC	Modifier la hauteur de l'équipement afin qu'il soit à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 m d'un obstacle		Fait en interne		
2017	Bâtiment S	toilette homme	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes	Réalisé 07/2017 : Opération mise aux normes PMR sanitaires S01 (budget PPT)			

2017	Bâtiment S	toilette handicapé	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.	Réalisé 07/2017 : Opération mise aux normes PMR sanitaires S01 (budget PPT)			
2017	Bâtiment S	toilette handicapé	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m.	Réalisé 07/2017 : Opération mise aux normes PMR sanitaires S01 (budget PPT)			
2020/2021	Bâtiment S	salle de handball	Modifier ou poser un bloc-porte de passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment S	salle de musculation	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2017	Bâtiment S	vestiaire homme et femme	Déplacer l'équipement, mobilier ou commande pour avoir un espace d'usage horizontal au dévers près de 0,80 x 1,30 m	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment S	vestiaire homme et femme	Modifier la hauteur de l'équipement afin qu'il soit à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 m d'un obstacle	Réalisé 09/2017			
2018			Adapter éclairage extérieur		Fiche créée Sem 41-42		
2018	Batiment A	parking/entrée	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Fait		
2018	Batiment A	parking/entrée	Réduire un dévers ou une pente à moins de 3% (parking)		Fait		

2017	Batiment A	entrée principale		Réalisé 03/2017			
2017	Batiment A	toilette homme RDC et R+1	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes	Réalisé 09/2016 : Opération mise aux normes PMR sanitaires A01 (budget PPT)			
2017	Batiment A	toilette femme RDC et R+1	Modifier ou poser un bloc-porte de passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.	Réalisé 09/2016 : Opération mise aux normes PMR sanitaires A01 (budget PPT)			
2017	Batiment A	toilette femme RDC et R+1	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Réalisé 09/2016 : Opération mise aux normes PMR sanitaires A01 (budget PPT)			

2017	Batiment A	toilette homme et femme RDC et R+1	Créer un cabinet d'aisances accessible mixte dans le volume du bloc sanitaire mixte existant. Un cabinet d'aisances adapté est un espace comportant : un espace d'usage horizontal d'1,30 x 0,80 m situé latéralement à la cuvette et en dehors du débattement de la porte, un lave-mains avec une hauteur de son plan supérieur d'au plus 0,85 m, une barre d'appui latérale à la cuvette permettant le transfert et apportant une aide au relevage et située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m, une cuvette avec une surface d'assise à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m (abattant inclus), un dispositif placé sur la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré, les accessoires présents entre 0,90 et 1,30 m. En complément, un espace de manœuvre demi tour d'un diamètre d'au moins 1,50 m doit être présent de préférence dans le volume ou à défaut être situé à l'extérieur à proximité de la porte. Un panneau de signalisation indique que le cabinet est utilisable par tous.	Réalisé 09/2016 : Opération mise aux normes PMR sanitaires A01 (budget PPT)			
2017	Batiment A	toilette homme et femme RDC et R+1	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.	Réalisé 09/2016 : Opération mise aux normes PMR sanitaires A01 (budget PPT)			
2017	Batiment A	bureau A01-104,101,118	déplacer mobilier	Réalisé 03/2017 + locaux 104, 101B et 101B ne reçoivent plus de public			
2017	Batiment A	escalier A01-C02	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Batiment A	escalier A01-C02	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Batiment A	escalier A01-C02	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	Réalisé 11/2017			

2018	Batiment A	escalier A01-C02	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Sem 39-40		
2018	Batiment A	escalier A01-C02	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Sem 39-40		
2018	Batiment A	escalier accueil	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Fait en interne		
2018	Batiment A	escalier accueil	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Fait en interne		
2018	Batiment A	escalier accueil	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Fait en interne		
2018	Batiment A	escalier accueil	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Sem 39-40		
2018	Batiment A	escalier accueil	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Sem 39-40		
2018	Batiment A	circulation R + 1	Poser un élément de contraste sur le mobilier, borne ou poteau		Fait en interne		
2020/2021	Batiment A	toilette homme R+1	Modifier ou poser un bloc-porte de passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021

2017	Batiment A	bureau A01-216	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Réalisé 09/2017			
2020/2021	Batiment A	bureau A01-202,204,203,200,207,211,200	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Batiment A	bureau A01-203,201,211	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2019			Dangeurosité bandes herbeuse du parvis			oct-19	
2017	Bâtiment B4	Salle de conférence/examen accès estrade	Modifier ou créer une nouvelle rampe. Elle est conçue pour avoir une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut.	Réalisé 09/2017			
2018	Bâtiment B4	Salle de conférence/examen accès estrade	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	En cours de chiffrage : EXE 2017	Fait en interne		
2018	Bâtiment B4	Salle de conférence/examen accès estrade	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté	En cours de chiffrage : EXE 2017	Fait en interne		
2018	Bâtiment B4	Salle de conférence/examen accès estrade	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation	En cours de chiffrage : EXE 2017	Sem 38		
2018	Bâtiment B4	toilette homme	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 39		

2019	Bâtiment B4	Salle de conférence/examen	Installer une boucle à induction magnétique conforme à l'annexe 9 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 60118-4.			sept-19	
2018	Bâtiment C1	parking	Poser un panneau de signalisation et d'orientation				
2018	Bâtiment C1	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Fait		
2017	Bâtiment C1	entrée 2nd	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C1	toilette au fond du couloir	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes	Réalisé 09/2017 : Opération mise aux normes PMR sanitaires C01 (budget PPT)			

2017	Bâtiment C1	toilette au fond du couloir	Créer un cabinet d'aisances accessible mixte dans le volume du bloc sanitaire mixte existant. Un cabinet d'aisances adapté est un espace comportant : un espace d'usage horizontal d'1,30 x 0,80 m situé latéralement à la cuvette et en dehors du débattement de la porte, un lave-mains avec une hauteur de son plan supérieur d'au plus 0,85 m, une barre d'appui latérale à la cuvette permettant le transfert et apportant une aide au relevage et située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m, une cuvette avec une surface d'assise à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m (abattant inclus), un dispositif placé sur la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré, les accessoires présents entre 0,90 et 1,30 m. En complément, un espace de manœuvre demi tour d'un diamètre d'au moins 1,50 m doit être présent de préférence dans le volume ou à défaut être situé à l'extérieur à proximité de la porte. Un panneau de signalisation indique que le cabinet est utilisable par tous.	Réalisé 09/2017 : Opération mise aux normes PMR sanitaires C01 (budget PPT)			
2017	Bâtiment C1	toilette au fond du couloir	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.	Réalisé 09/2017 : Opération mise aux normes PMR sanitaires C01 (budget PPT)			
2017	Bâtiment C1	toilette au fond du couloir	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Réalisé 09/2017 : Opération mise aux normes PMR sanitaires C01 (budget PPT)			
2017	Bâtiment C1	salle C168	Modifier la hauteur de l'équipement afin qu'il soit à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 m d'un obstacle	Réalisé			
2017	Bâtiment C1	C168	Déplacer mobilier	Réalisé			

2017	Bâtiment C1	C168	Déplacer mobilier	Réalisé			
2020/2021	Bâtiment C1	bureau C01-146, 121,150,125,150,154,131,156,168,164	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C1	bureau C01-148,127,154,137,158,160,162	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C1	bureau C01-148,123,127,158,137,160,141,143	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2018	Bâtiment C2	toilette homme	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 39		
2017	Bâtiment C2	C02-144	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	En cours : achat de la paillasse réalisé			
2020/2021	Bâtiment C2	C02-104,134,111,113,140,144	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2020/2021	Bâtiment C2	C02-104	Modifier l'implantation de la porte ou du cloisonnement afin d'aménager un espace de manœuvre de porte (ouverture de la porte en tirant: 2,20 x 1,20 m, ouverture en poussant: 1,70 x 1,20 m) et une largeur de circulation d'au moins 1,20 m. La règle L1+L2 >= 2 m doit être vérifiée afin de permettre à une personne en fauteuil roulant d'entrer ou de sortir du local depuis la circulation.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021

2017	Bâtiment C2	C02-111	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées.	Réalisé 2017			
2017	Bâtiment C2	C02-136	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C2	C02-136,138,142,115	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2017	Bâtiment C2	ascenseur	Poser un miroir au fond de la cabine de l'ascenseur	EXE 2017			
2017	Bâtiment C2	ascenseur	Poser une main courante dans la cabine d'ascenseur à une hauteur de 0,90 m avec son extrémité obturée et recourbée vers la paroi	EXE 2017			
2017	Bâtiment C2	ascenseur	Installer un système indiquant un signal sonore prévenant l'ouverture de la porte de l'ascenseur ainsi qu'un signal sonore utilisant des sons différents pour la montée et la descente accompagnant l'illumination des flèches au niveau de la signalisation palière	EXE 2017			
2017	Bâtiment C2	ascenseur	Installer une signalisation palière du mouvement de la cabine de l'ascenseur par flèches lumineuses d'une hauteur d'au moins 40 mm	EXE 2017			
2017	Bâtiment C2	ascenseur	Installer un système donnant un message vocal indiquant la position d'arrêt de la cabine et un indicateur visuel de la position de la cabine avec des caractères d'une hauteur comprise entre 30 et 60 mm.	EXE 2017			
2017	Bâtiment C2	escalier du milieu et escalier extrémité gauche	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment C2	escalier du milieu et escalier extrémité gauche	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			

2018	Bâtiment C2	escalier du milieu et escalier extrémité gauche	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Fait		
2018	Bâtiment C2	escalier du milieu et escalier extrémité gauche	Remplacer la main courante afin qu'elle soit à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Fait		
2018	Bâtiment C2	toilette homme	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 39		
2017	Bâtiment C2	toilette homme	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.				
2018	Bâtiment C2	toilette homme et femme	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m.		Sem 38		
2020/2021	Bâtiment C2	C02-204/206,213,210,219,214215	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Bâtiment C2	C02-203,219,214,221,223,218	Déplacer mobilier	Réalisé 09/2017			
2017	Bâtiment C2	C02-205,203,209,208,212,217,223,218	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2018	Bâtiment Bungalow	rampe	Poser une main courante le long du plan incliné avec une plinthe en partie basse		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351		Bât déposé en 2019		

2018	Bâtiment Bungalow	escalier	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	escalier	Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer l'éclairage extérieur afin d'obtenir une valeur d'éclairement moyenne au sol de 20 lux sans zone d'ombre		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	escalier	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	rampe	Créer une rampe avec une pente d'au plus 6% sur 10 m, d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m. Un palier de repos horizontal au dévers près est à prévoir en haut et en bas du plan incliné avec une dimension de 1,40 x 1,20 m se raccordant sans ressaut au plan incliné		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	toilette handicapée	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	toilette handicapée	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré		Bât déposé en 2019		
2018	Bâtiment Bungalow	toilette handicapée	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment		Bât déposé en 2019		
2018	Batiment B02	escalier extérieur B02/B03	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme à NF P 98-351		Fait		
2018	Batiment B02	escalier extérieur B02/B03	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		Fait		

2018	Batiment B02	escalier extérieur B02/B03	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Fait		
2018	Batiment B02	escalier extérieur B02/B03	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Sem 40-41		
2020/2021	Batiment B02	accéder amphithéâtres C17	Aménager l'entrée secondaire adaptée de l'établissement et mettre en place une signalisation permettant à tous de la repérer. Cette entrée devra rester ouverte pendant les heures d'ouverture.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Batiment B02	porte C02	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Batiment B02	circulation RDC haut	Modifier ou créer une nouvelle rampe. Elle est conçue pour avoir une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut.	Demande de dérogation souhaitée par IMTA Brest : Pour raison structurelle et circulation du bâtiment			
2017	Batiment B02	circulation RDC haut	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Batiment B02	circulation RDC haut	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2018	Batiment B02	circulation RDC haut	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Sem 39-40		

2019	Batiment B02	signalitique ascenseur	Réorganiser la signalisation d'orientation par pictogramme avec couleur contrastée (doublé d'une information écrite)				
2018	Batiment B02	circulation RDC	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
2018	Batiment B02	toilette homme	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 38		
2017	Batiment B02	toilette homme	Modifier l'implantation de la porte ou du cloisonnement afin d'aménager un espace de manœuvre de porte (ouverture de la porte en tirant: 2,20 x 1,20 m, ouverture en poussant: 1,70 x 1,20 m) et une largeur de circulation d'au moins 1,20 m. La règle $L1+L2 \geq 2$ m doit être vérifiée afin de permettre à une personne en fauteuil roulant d'entrer ou de sortir du local depuis la circulation.	Demande de dérogation souhaitée par IMTA Brest : Pour raison structurelle du bâtiment			
2017	Batiment B02	B02-011A	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Batiment B02	B02-011A	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-007A	Equiper un local pour l'accueil individualisé : bureau ou table permettant aux personnes en fauteuil roulant de s'y installer		Fait		
2020/2021	Batiment B02	Amphitéâtre B02-007A	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2020/2021	Batiment B02	Amphitéâtre accès 2nd par le sas	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2018	Batiment B02	Amphitéâtre accès 2nd par le sas	Régler ou remplacer le ferme-porte afin que la force nécessaire pour ouvrir la porte ne dépasse pas 50 N		Fait en interne		
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-017A les deux GRANDS escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Fait en interne		

2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-017A les deux GRANDS escaliers	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		Fait en interne		
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-017A les deux escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Fait en interne		
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-017A les deux escaliers	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		Fait en interne		
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-017A les deux escaliers	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.		Sem 40-41		
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-007A les deux escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		Fait en interne		
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B02-007A les deux escaliers	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		Fait en interne		
2018	Batiment B02	Amphitéâtre B01-007A et 017A	Installer une boucle à induction magnétique conforme à l'annexe 9 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 60118-4.		Salle déjà équipée		
2017	Batiment B02	accès B02-011A	Les contraintes pour réaliser ces travaux sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'une réorganisation interne de sorte à proposer les services de l'étage non accessible à un niveau accessible à tous.		Dérogation demandée par QCS		
2017	Batiment B02	escalier RDC haut et bas	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			

2017	Batiment B02	escalier RDC haut et bas	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2018	Batiment B02	escalier RDC haut et bas	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Sem 39-40		
2017	Batiment B02	bureau B01-104A,B,106A, B,108	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Il doit y avoir erreur de localisation car pas de bureaux à l'étage du bât B02			
2017	Batiment B02	bureau B01-110A,Q,B,T	Déplacer mobilier	Il doit y avoir erreur de localisation car pas de bureaux à l'étage du bât B02			
2017	Batiment B02	bureau B01-110A,Q,B,T	Déplacer mobilier	Il doit y avoir erreur de localisation car pas de bureaux à l'étage du bât B02			
2017	Batiment B02	bureau B-01-109,113	Déplacer mobilier	Il doit y avoir erreur de localisation car pas de bureaux à l'étage du bât B02			

2017	Batiment B02	bureau B-01-125,126,123,104,106A,B, 108A	Déplacer mobilier	Il doit y avoir erreur de localisation car pas de bureaux à l'étage du bât B02			
2017	Bâtiment B3	les deux portes d'accès à proximités des toilettes	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2018	Bâtiment B3	toilette homme RDC et R+1	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 39		
2018	Bâtiment B3	toilette homme	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment		Fait en interne		
2018	Bâtiment B3	toilette homme	Régler ou remplacer le ferme-porte afin que la force nécessaire pour ouvrir la porte ne dépasse pas 50 N		Fait en interne		
2017	Bâtiment B3	toilette homme et femme RDC et R+1	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment B3	toilette homme et femme RDC et R+1	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m.	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment B3	B03-035,36,42,44,46	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est	En cours avec orga DF			

			repéré par un contraste visuel ou un éclairage				
2017	Bâtiment B3	escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment B3	escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Bâtiment B3	escaliers	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2018	Bâtiment B3	escaliers	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		Sem 39-40		
2018	Bâtiment B3	escaliers	Prolonger la main courante sur le palier		Sem 39-40		
2018	Bâtiment B3	circulation R + 1	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
2017	Bâtiment B3	B03-138A,140,142,132	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Réalisé			
2019	Bâtiment B3	B03-133	Equiper une salle de réunion sonorisée d'un système d'amplification du signal acoustique				
2019	Bâtiment B3	B03-133	Installer une boucle à induction magnétique conforme à l'annexe 9 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 60118-4.			sept-19	

2017	Bâtiment B3	B03-141	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Achat 09/2017			
2017	Bâtiment B3	B03-143,141	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Bâtiment C6	bureau C06-190,191,192,193,194,195,196,197	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Batiment B01	porte accès B-04	Remplacer le revêtement des sols -ou- murs - ou plafonds	Réalisé 05/2017			
2017	Batiment B01	porte accès B-04	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2017	Batiment B01	porte sous escalier	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.	Réalisé 03/2017			
2018	Batiment B01	circulation RDC	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
2018	Batiment B01	escalier	Poser un rappel tactile sous l'obstacle + matérialisation visuelle jusqu'à 2,20 m		Sem 48		
2018	Batiment B01						
2018	Batiment B01	toilette homme RDC et R+1	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Sem 38		

2017	Batiment B01	toilette femme	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.	Dérogation demandée par QCS			
2017	Batiment B01	salle de classe B01-016,026	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	En cours avec orga DF			
2020/2021	Batiment B01	salle de classe B01-006A	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Batiment B01	bureau B01-024,26	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2020/2021	Batiment B01	Amphithéâtre B01-008A	Poser un bloc-porte avec un passage utile d'au moins 1,20 m avec vantail usuel de 0,80m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.				Marché lancé Juillet 2020 - EXE 2021
2017	Batiment B01	Amphithéâtre B01-008A	Créer ou adapter un emplacement accessible, horizontal, avec une dimension de 1,30 x 0,80 m et réparti de façon uniforme.	Réalisé 2017			
2019	Batiment B01	Amphithéâtre B01-008A	Installer une boucle à induction magnétique conforme à l'annexe 9 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 60118-4.			sept-19	
2017	Batiment B01	escalier bleu	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé 11/2017			
2017	Batiment B01	escalier bleu	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé 11/2017			
2018	Batiment B01	circulation R + 1	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		
2018	Batiment B01	circulation R + 1	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		Sem 38		

2018	Batiment B01	toilette homme	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Doublon bât B01 fiche 5		
2017	Batiment B01	bureau B01-104A,B,106A, B,108	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage	Réalisé 03/2017			
2017	Batiment B01	bureau B01-110A,Q,B,T	Déplacer mobilier	locaux ne recevant pas de public			
2017	Batiment B01	bureau B-01-109,113	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017			
2017	Batiment B01	bureau B-01-125,126,123,104,106A,B, 108A	Déplacer mobilier	Réalisé 03/2017 + bureaux ne reçoivent pas de public			
2017	Batiment B01	bureau B-01-125,126,123	Vu la configuration actuelle, il semble techniquement impossible d'élargir le sas sans conséquences importantes sur la solidité de l'ouvrage. Il semble donc possible de s'appuyer sur l'article R.111-19-10 du CCH pour demander une dérogation à la mise en conformité totale du sas. Une réflexion devra être menée concernant les mesures compensatoires qui devront être proposées.	Dérogation demandée par QCS			

d- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (ascenseurs, élévateurs, rampes)

Les 5 ascenseurs présents dans les bâtiments C02, D02, E01, K01 et K02, ainsi que l'élévateur de personnes à mobilité réduite permettant l'accès à la salle immersive D02-209B sont contrôlés toutes les 6 semaines par la société Otis.

Leur délai d'intervention pour une personne incarcérée est d'1 heure, et de 4heures pour toutes les autres interventions.

e- Aide à l'accueil du public. Actions de formation. Contacts.

Aide à l'accueil du public

Actuellement, sur les 500 places de parking que nous avons, 20 sont des places de parking normalisées pour les personnes à mobilité réduite, réparties de façon homogène et pratique sur l'ensemble du site.

Des bandes de cheminements extérieures podotactiles ont été mises en place pour guider les personnes handicapées à l'accueil du bâtiment A. L'entrée dans ce bâtiment se fait par des portes à ouverture automatisée, et la banque d'accueil adaptée est équipée de boucles à induction magnétique pour les malentendants.

Le guide « Bien accueillir les personnes handicapées » réalisé par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, ainsi que par le Ministère du Logement de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité a été mis en place et diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs, y compris ceux en charge de l'accueil du public.

Actions de formation

Nous n'avons actuellement sur notre école aucune personne formée. Mais afin de se conformer à l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) pour les personnes handicapées.

Les bénéficiaires de ce plan de formation seront en premier lieu les personnes en contact direct avec les usagers.

Cette formation aura pour but de :

- Sensibiliser les personnes sujettes à accueillir les personnes handicapées
- Maîtriser la réglementation du 11 février 2015 relatives à l'égalité des droits et des chances
- Appréhender les différents handicaps
- Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil

Contacts

Mr Bertrand SEYS, qui est le « référent handicap » au sein de la Direction de la Formation et de la Vie scolaire, occupe les rôles suivants :

- Il veille à ce que la scolarité des étudiants porteurs de handicap se déroule le mieux possible
- Il met en relation les étudiants handicapés avec les structures associatives et professionnelles pour faciliter leur insertion professionnelle
- Il sensibilise les étudiants et le personnel sur le handicap

Tél. : 02.29.00.11.74 bertrand.seys@imt-atlantique.fr

Pour toute demande d'informations ou de renseignements complémentaires concernant l'accessibilité ou l'Ad'ap, vous pouvez contacter :

Mr Olivier MOAL, responsable campus DPSG Brest

Tél. : 02.29.00.10.21 olivier.moal@imt-atlantique.fr

Mme Carine BALCH, adjointe du responsable de campus de Brest

Tél. : 02.29.00.15.73 carine.balch@imt-atlantique.fr

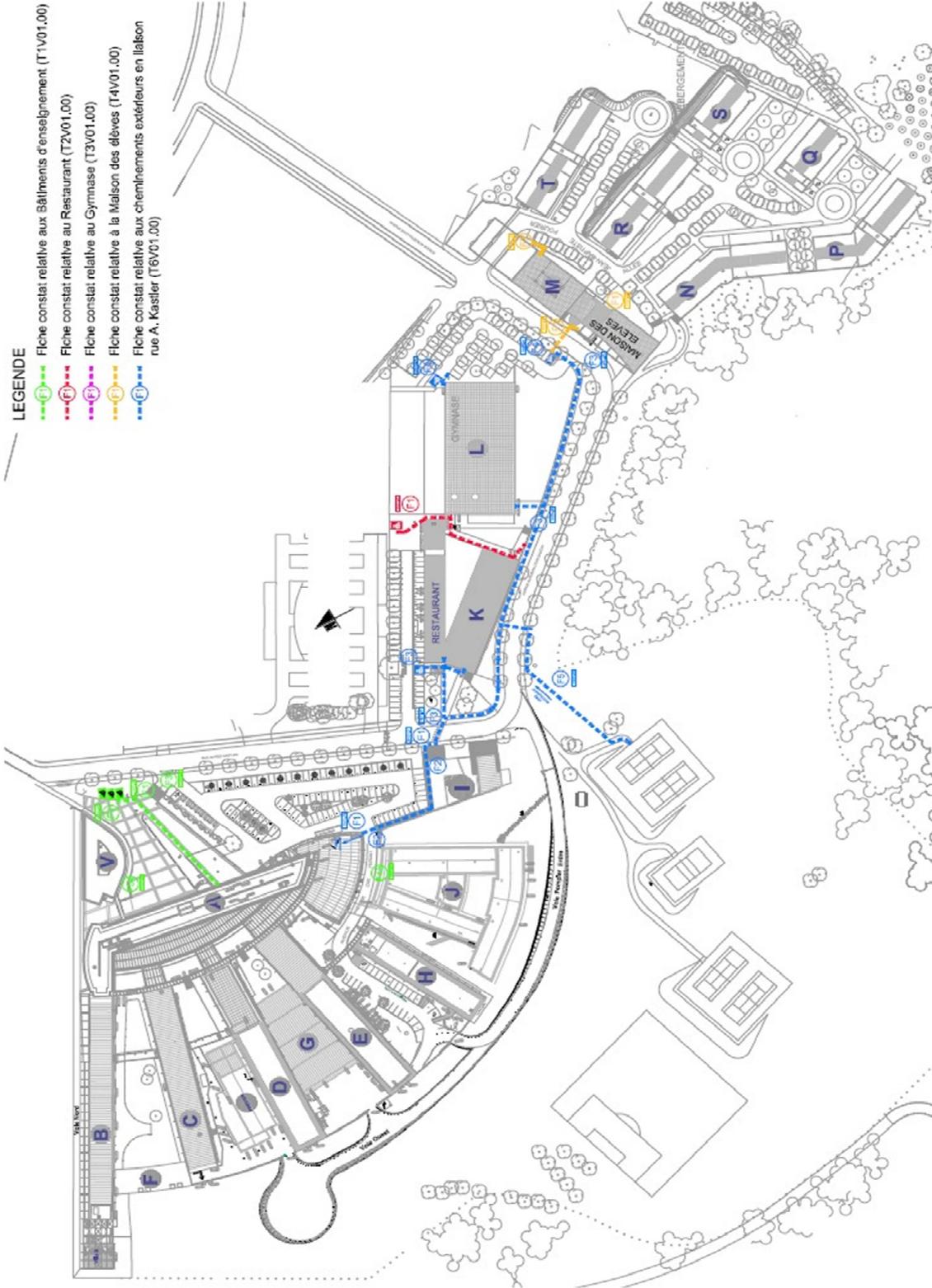
Mr Éric BEUNARDEAU, technicien santé, sécurité, sûreté, campus de Brest

Tél. : 02.29.00.11.49 eric.beunardeau@imt-atlantique.fr

a- Plan de masse

LEGENDE

- Fiche constat relative aux Bâtiments d'enseignement (T1V01.00)
- Fiche constat relative au Restaurant (T2V01.00)
- Fiche constat relative au Gymnase (T3V01.00)
- Fiche constat relative à la Maison des élèves (T4V01.00)
- Fiche constat relative aux cheminements extérieurs en liaison rue A. Kastler (T6V01.00)



Description des bâtiments du campus de Nantes

ERP ou IOP	Classement Type ,Catégorie	Surface bâtie (m ²)	Nombre de niveaux
BATIMENTS A,B,C,D,F et J (administration, recherche, enseignement)	Type R, 2 ^{ème} cat	24341.18	5
BATIMENT M, Maison des Elèves	Type L, 3 ^{ème} cat	2098.2	2
GYMNASE	Type X, 3 ^{ème} cat	2311.04	2
BATIMENT V	Type W, 5 ^{ème} cat	3318.27	
Cheminements et courts de Tennis extérieurs	IOP*		
RESTAURANT	Type N, 2 ^{ème} cat	1977.87	1

* IOP : Installations ouvertes au public

b- Prestations / services proposés aux étudiants

Entrée principale bâtiment A, par le parvis

Accueil à proximité de l'entrée principale

Salles de cours partie AER (administration, enseignement, recherche) : bâtiments A, B, F et J
Amphithéâtres au 1^{er} étage du bâtiment A, et 1^{er} étage du bâtiment F
Centre de documentation (RdC bâtiment A)

Un restaurant, self : bâtiment K. Le campus dispose d'un restaurant en formule self service. Déjeuners et dîners y sont servis du lundi au vendredi hors vacances scolaires.

Une cafétéria à l'intérieur du bâtiment principal (bâtiment A) propose divers collations sucrées et salées à emporter ou manger sur place ainsi que des boissons.

Activités sportives : un gymnase (bâtiment L) permettant la pratique de sports très variés (badminton, tennis, tennis de table, volley, basket, handball, foot en salle ...). Au 1^{er} étage de ce gymnase se trouve également une salle de musculation et cardio-training, un tatami pour les arts martiaux et la gym. L'école dispose également de 4 courts de tennis extérieurs.

Maison des élèves :

Services des hébergements bâtiment M (remise de clés, état des lieux)

Salle d'activités bâtiment M,

Salles associatives bâtiment M, 1^{er} étage : accès entrée principale, face au bâtiment T

c- [AD'Ap : Décision de la préfecture. Calendrier des travaux](#)

- Décision d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) datée du 04/02/2016



PREFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LOIRE ATLANTIQUE
Service bâtiment logement
Unité bâtiment

Décision d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Référence : E ADAP 044 109 15 00304
ADAP patrimonial de l'Ecole Nationale des Mines
4 rue Alfred Kastler
La Chantrerie
44000 NANTES

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi n° 2005-102 modifiée du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'Ad'AP pour la mise en accessibilité des ERP et des IOP ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2015 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Boursin, directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté du directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique du 15 décembre 2015 donnant subdélégation de signature à certains de ses collaborateurs ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 9 avril 2015, portant respectivement compétences et renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité (SCDA) ;

Vu la demande d'Ad'AP n° E ADAP 044 109 15 00304 présentée par Anne Beauval reçue le 11/12/2015 à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), concernant Ecole Nationale des Mines;

Vu l'avis favorable de la SCDA émis en séance du 04/02/2016;

DECIDE

Article 1 : L'agenda d'accessibilité programmée sus-visé est validé.

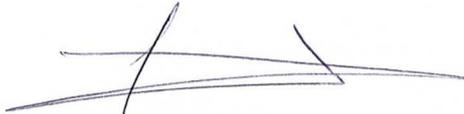
Article 2 : Les travaux programmés selon le calendrier joint au dossier, devront faire l'objet d'un dépôt de dossier d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (imprimé Cerfa n°13824*03 ou dossier spécifique si permis de construire) auprès de la mairie pour chacun des bâtiments concernés, afin qu'il(s) soi(en)t étudié(s) par les commissions d'accessibilité compétentes.

Les demandes de dérogations éventuelles figurant dans la demande d'Ad'AP seront traitées dans le cadre de l'instruction de ces autorisations.

Article 3 : Les bilans et attestations d'achèvement des actions et travaux exécutés de mise en accessibilité, prévus par les textes, devront être transmis au préfet (à la DDTM de Loire-Atlantique), avec copie à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité.

Fait à Nantes , le 04/02/2016

Pour le préfet, et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le chef de service Bâtiment Logement,



Michel BARNETTE

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

- Calendrier de travaux, mis à jour en 2020

Localisation	Lieu concerné	Typologie	Constat	Préconisation	Fin prévue	Période réelle de fin
A022c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les sanitaires adaptés ne sont pas séparés par sexe, comme les autres sanitaires	Les accessoires (essuie main et porte manteau) non adaptés	2017-S1	
A022c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Le lavabo empiète de 20cm dans l'espace d'usage latérale à la cuvette.	Modifier l'emplacement du lavabo	2017-S1	
A022c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2017-S1	
A022c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S1	
A022c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les accessoires (essuie main et porte manteau) ne sont pas accessibles	Déplacer les accessoires (hauteur 1.30) afin de les rendre accessibles	2017-S1	
A024c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de lave main dans le sanitaire adapté	Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	2017-S1	2014-S1
A024c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de barre d'appui dans le sanitaire	Mettre en place une barre d'appui	2017-S1	2016-S2
A024c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S1	2016-S2
A101d	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas d'espace d'usage latéral à la cuvette (Emprise de lavabo dans l'espace d'usage)	Modifier l'agencement du sanitaire pour ménager un espace d'usage près de la cuvette (80cmx130cm d'espace libre, hors équipement).	2017-S1	2016-S2
A101d	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S1	2016-S2

A101d	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2017-S1	2016-S2
A101d	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les accessoires (essuie main et porte manteau) ne sont pas accessibles	Déplacer les accessoires (hauteur 1.30) afin de les rendre accessibles	2017-S1	2016-S2
A101c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de lave main dans le sanitaire adapté	Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	2017-S1	2016-S2
A101c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S1	2016-S2
A101c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2017-S1	2016-S2
A101c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les accessoires (essuie main et porte manteau) ne sont pas accessibles	Déplacer les accessoires (hauteur 1.30) afin de les rendre accessibles	2017-S1	2016-S2
A237a	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'y a pas de sanitaire accessible	Créer une signalétique d'orientation pour renvoi vers le sanitaire mixte adapté du 2ème étage.	2016-S2	2016-S2-2016
A237b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'y a pas de sanitaire accessible	Créer une signalétique d'orientation pour renvoi vers le sanitaire mixte adapté du 2ème étage.	2016-S2	2016-S2-2016
A212c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2016-S2	2016-S2
A212c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2016-S2	2016-S2
A212c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les accessoires (essuie main et porte manteau) ne sont pas accessibles	Déplacer les accessoires (hauteur 1.30) afin de les rendre accessibles	2016-S2	2016-S2
A312c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2016-S2	2016-S2

A312c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2016-S2	2016-S2
A312c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les accessoires (essuie main et porte manteau) ne sont pas accessibles	Déplacer les accessoires (hauteur 1.30) afin de les rendre accessibles	2016-S2	2016-S2
A331a	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'y a pas de sanitaire accessible	Créer une signalétique d'orientation pour renvoi vers le sanitaire mixte adapté du 3ème étage.	2016-S2	2016-S2
A331b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'y a pas de sanitaire accessible	Créer une signalétique d'orientation pour renvoi vers le sanitaire mixte adapté du 3ème étage.	2016-S2	2016-S2
A102 A103 A104 A118 A120	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Il n'existe pas de place adaptée aux personnes handicapées dans les amphithéâtres	Créer des places adaptées pour les PMR: 3 emplacements réservés PMR pour les petits amphis, 5 places pour les grandes amphis. Solution équivalente, d'un amphithéâtre adapté par zone d'amphis regroupés.	2017-S1	
A-132	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Le mobilier n'est pas adapté (comptoir de la salle de reprographie)	Modifier le mobilier (comptoir de la salle de reprographie)	2017-S1	
A-132	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	salle reprographie présentant une porte deux vantaux non adaptée (poids et largeur de passage utile de la porte coupe-feu	Rappel pour mise sur ventouses des 2 vantaux de porte permettant l'accès au local, et ainsi respecter les exigences de largeur utile.	2017-S1	2014-S1
A102 A103 A104 A118 A120 A342	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Il existe un système de sonorisation dans les amphithéâtres et la salle du conseil, qui n'est pas adapté aux personnes sourdes ou malentendantes.	Mettre en place une boucle magnétique avec pictogramme, dans les amphithéâtres adaptés et réservé aux personnes handicapés, ainsi que dans la salle du conseil . Le dispositif de sonorisation doit être équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique signalé par un pictogramme.	2017-S1	
A005	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Présence d'une baie de répartiteur réseau informatique, créant une saillie et un danger dans la circulation du local (Non protéger et signalé en périphérie)	Déplacer la baie de répartiteur réseau, ou mettre en place une protection avec une signalétique pour visualisation du danger.	2017-S1	
ESC 01	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	L'escalier, non visible depuis l'entrée, n'est pas signalé	Mettre en place une signalisation	2016-S2	2019-S1
ESC03	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute, y compris en palier intermédiaire.	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier y compris palier intermédiaire	2016-S2	2019-S1

ESC03	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S2	2019-S1
ESC03	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	2019-S1
ESC03	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2016-S2	2019-S1
ESC03	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La circulation présente un obstacle non signalé à moins de 2,20 m du sol	Protéger l'obstacle au sol: la partie de l'escalier évacuant sur la terrasse, situé en-dessous de 2.20m doit être protégé dans sa périphérie.	2016-S1	2016-S1-2016
ESC02	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute, y compris en palier intermédiaire.	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier y compris palier intermédiaire, suivant les exigences de l'arrêté du 08/12/2014.	2016-S1	2015-S2
ESC02	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S1	2015-S2
ESC02	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S1	2015-S2
ESC02	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2016-S1	2015-S2
ESC01	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute, y compris en palier intermédiaire.	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier y compris palier intermédiaire, suivant les exigences de l'arrêté du 08/12/2014.	2017-S1	2015-S2
ESC01	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S1	2015-S2
ESC01	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2017-S1	2015-S2
ESC01	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2017-S1	2015-S2

ESC01	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La porte de l'escalier accédant au sous-sol, ne présente pas une largeur de passage utile suffisante (75cm) et poids trop important pour ouverture de porte.	Prévoir la mise en place de ces vantaux sur ventouses asservie au SSI de l'établissement.	2016-S1	2014-S1
ESC04	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	2019-S2
ESC04	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S2	2019-S2
ESC04	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	2019-S2
Escalier Cafétéria	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	2019-S2
ESC05	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	2019-S2
ESC05	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Mettre en place une contremarche (contrasté) sur la première et dernière marche	2016-S2	2019-S2
ESC05	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	2019-S2
ESC05	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	L'escalier, non visible depuis l'entrée, n'est pas signalé	Mettre en place une signalisation	2016-S1	2019-S2
ESC06	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	2019-S2
ESC06	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S1	2019-S1
ESC06	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Mettre en place une contremarche (contrasté) sur la première et dernière marche	2016-S2	2019-S2

Escalier CDI	Bâtiments d'enseignement	Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	La circulation présente un obstacle non signalé à moins de 2,20 m du sol (en sous-face de l'escalier)	Signaler l'obstacle au sol: la partie de l'escalier dans le hall en dessous de 2.20m doit être protéger dans sa périphérie.	2016- S1	2019-S1
Accueil	Bâtiments d'enseignement	Accueil	La banque d'accueil n'est pas adaptée	Modifier la banque d'accueil et mettre en place une tablette	2017- S1	2017-S1- 2017
Accueil	Bâtiments d'enseignement	Accueil	Les éléments d'information et de signalisation ne sont pas visibles	Adapter la signalétique en renforçant le contraste	2017- S1	2017-S1- 2017
Accueil	Bâtiments d'enseignement	Accueil	Il s'agit d'un ERP de 1ère ou 2ème catégorie et il n'est pas équipé d'une boucle d'induction magnétique	Modifier la banque d'accueil afin de l'équiper d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, signalé par un pictogramme.	2017- S1	2017-S1- 2017
Accueil	Bâtiments d'enseignement	Accueil	L'absorption acoustique des revêtements au niveau de l'accueil est insuffisant	Mettre en place des revêtements acoustiques	2017- S1	2017-S1- 2017
Stationnement	Bâtiments d'enseignement	Stationnement	Le nombre de places adaptées est insuffisant	Les places adaptées destinées à l'usage du public doivent représenter au minimum 2% du nombre total de places prévues pour le public. D'après la déclaration du responsable technique il y a 105 places donc il faudra créer 3 places adaptées.	2017- S1	2017-S1
Stationnement	Bâtiments d'enseignement	Stationnement	La largeur de la place adaptée est < 3,30 m	La largeur minimale des places de stationnement adaptées doit être de 3.30m, chiffrée ci-dessus.	2017- S1	2017-S1
Stationnement	Bâtiments d'enseignement	Stationnement	La place prévue adaptée n'est pas signalée	Prévoir la peinture au sol et ainsi qu'une signalisation verticale, chiffrée ci-dessus	2017- S1	2017-S1
Escalier extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemine- ments extérieurs - Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2017- S1	2017-S1
Escalier extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemine- ments extérieurs - Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Mettre en place une contremarche (contrasté) sur la première et dernière marche	2017- S1	2017-S1
Escalier extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemine- ments extérieurs - Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2017- S1	2017-S1
Escalier extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemine- ments extérieurs - Escaliers	Absence de mains courantes de chaque côté	Mettre en place une main courante de chaque côté	2017- S1	2017-S1

Entrée	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Equipements	Les parois vitrées le long du cheminement ne sont pas contrastées	Mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées le long du cheminement	2017-S1	2017-S1
Entrée	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Equipements	Les éléments d'information ne sont pas contrasté par rapport à leur support.	Adapter la signalisation	2017-S1	2017-S1-2017
	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement extérieur n'est pas satisfaisant: absence de cheminement adapté depuis les places de stationnement jusqu'à l'entrée principale	Créer un cheminement accessible depuis une place de stationnement handicapée, située en partie basse du parvis d'accès principal, en liaison de la rampe d'accès, située en rive des mats d'éclairage existants (guidage et traitement des joints de dalles en pierre).	2017-S1	2017-S1
Restaurant	Restaurant	Caisses	Les caisses ne sont pas adaptées	Mettre en place une tablette pour le paiement ; ou prendre un engagement pour prise en charge de la personne handicapée, par un employé formé, dès l'entrée du self (avec sonnette, pour dispositif d'appel).	2017-S1	
K011c	Restaurant	Sanitaires	Il n'existe pas de barre d'appui latérale à la cuvette, dans le sanitaire mixte adapté.	Mettre en place une barre d'appui	2017-S1	
K067a	Restaurant	Sanitaires	espace Sanitaire du "Club": Il y a des sanitaires prévus pour le public, mais il n'y a pas de sanitaire adapté K067a	Regrouper les deux sanitaires existants, afin de créer un sanitaire mixte adapté	2016-S1	
K011c k067a	Restaurant	Sanitaires	Les accessoires ne sont pas accessibles (hauteur de la patère)	Déplacer les accessoires afin de les rendre accessibles (hauteur comprise entre 90 et 130cm).	2017-S1	
K002a K002b	Restaurant	Sanitaires	Espace sanitaire de l'entrée restaurant: absence de sanitaire adapté pour chaque sexe (Espace intérieur restreint). K002a et K002b	Mettre en place une signalétique d'orientation, pour renvoi vers le sanitaire mixte adapté, situé en sortie de restaurant, et réservé aux personnes handicapées.	2016-S1	
K001	Restaurant	Accueil	Les portes et parois vitrées ne sont pas contrastées	Mettre des bandes adhésives sur les portes et parois vitrées à hauteur de vue	2017-S1	2019-S1
K001	Restaurant	Accueil	L'effort pour ouvrir la porte est supérieur à 50 N	Régler l'effort d'ouverture de la porte	2016-S1	2017-S2
Restaurant escaliers	Restaurant	Chemineements extérieurs - Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute - 2 escaliers	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2017-S1	2017-S1-2017

	Restaurant	Chemineements extérieurs - Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées - 2 escaliers	Mettre en place une contremarche (contrasté) sur la première et dernière marche	2016-S1	2019-S1
	Restaurant	Chemineements extérieurs - Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2017-S1	S1-2019
	Restaurant	Chemineements extérieurs - Escaliers	Absence de mains courantes de chaque côté	Mettre en place une main courante de chaque côté	2016-S1	2018
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	L'entrée principale n'est pas signalée	Mettre en place une signalisation adaptée (accès handicapée et entrée de l'établissement).	2016-S1	2016-S1-2016
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement extérieur depuis la place de stationnement jusqu'à l'entrée du restaurant n'est pas repéré	Mettre en place un repérage tactile du cheminement extérieur	2017-S1	2018-S1
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement extérieur depuis la place de stationnement jusqu'à l'entrée du restaurant n'est pas repéré	Mettre en place un repérage visuel du cheminement extérieur	2016-S1	2018-S1
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement présente des obstacles non signalés à moins de 2,20 m du sol (sous escalier hélicoïdal extérieur)	Mettre en place une protection périphérique du dessous d'escalier.	2017-S1	2017-S1
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant (< 20 lux)	Renforcer l'éclairage extérieur	2016-S1	2018-S1
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement comporte des ressauts de plus de 2 cm (accès à la salle de restauration "Club", depuis le stationnement réservé.	Supprimer les ressauts de plus de 2 cm (seuil de porte, regard EU, etc).	2017-S1	2018-S1
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Il n'existe pas de paliers de repos (cheminement en pente vers école, en sortie de restaurant).	Créer des paliers de repos.	2016-S1	2018-S1
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Les pentes du cheminement sont trop importantes (cheminement en pente vers école, en sortie de restaurant).	Reprendre le cheminement extérieur afin de respecter les pentes admissibles	2017-S1	2018-S1
Restaurant	Restaurant	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement présente des trous ou fentes Le cheminement présente des trous ou fentes handicapé)	Mettre en place des éléments ne comprenant pas de trous ou fentes de plus de 2 cm (remplacer la grille avaloir).	2016-S1	2018-S1

Ascenseur GU433	Bâtiments d'enseignement	Ascenseurs	Il n'existe pas de signal sonore sur le palier prévenant de l'ouverture des portes	Mettre en place un signal sonore indiquant l'ouverture des portes	2018-S1	2018-S1
Ascenseur GU433	Bâtiments d'enseignement	Ascenseurs	Sur le palier, les boutons permettent de choisir le sens de la cabine (montée ou descente) mais il n'existe pas de flèches lumineuse au dessus des portes	Mettre en place des flèches lumineuses au dessus des portes	2017-S2	2018-S1
Ascenseur GU433	Bâtiments d'enseignement	Ascenseurs	Les numéros d'étage de l'indicateur de position ne mesurent pas entre 30 et 60 mm de hauteur et les commandes ne sont pas en relief.	Remplacer le boitier de commande en cabine.	2018-S1	2018-S1
Circulations A0 - A1 - A3	Bâtiments d'enseignement	Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	L'éclairage de la circulation n'est pas satisfaisant (< 100 Lux)	Renforcer l'éclairage	2018-S1	
Circulations A2	Bâtiments d'enseignement	Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	L'éclairage de la circulation n'est pas satisfaisant (< 100 Lux)	Signaler les circulation à usage réservé au personnel ou à usage d'issue de secours uniquement (espaces non régie par les obligations de mise en conformité handicapés).	2017-S2	2018-S2
B024a	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'y a pas de sanitaire accessible	Créer un sanitaire adapté	2017-S2	
B024b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de lave main dans le sanitaire adapté	Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	2018-S1	
B024b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2017-S2	
B024b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les accessoires (essuie main et porte manteau) ne sont pas accessibles	Déplacer les accessoires (hauteur 1.30) afin de les rendre accessibles	2018-S1	
B024b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S2	
A107c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les sanitaires adaptés ne sont pas séparés par sexe, comme les autres sanitaires	Supprimer la séparation par sexe des sanitaires non adaptés (prestation mixte, adaptée et accessible depuis la circulation commune).	2018-S1	2016-S2
A107c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2017-S2	2016-S2

A107c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2018-S1	2016-S2
B121c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les sanitaires adaptés ne sont pas séparés par sexe, comme les autres sanitaires	Supprimer la séparation par sexe des sanitaires non adaptés (prestation mixte, adaptée et accessible depuis la circulation commune).	2017-S2	2016-S2
B121c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2018-S1	2016-S2
B121c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S2	2016-S2
B121c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas d'espace de rotation à l'intérieur ou en extérieur, devant la porte	Aménager un espace de rotation à l'intérieur du sanitaire	2018-S1	2016-S2
B235c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les sanitaires adaptés ne sont pas séparés par sexe, comme les autres sanitaires	Supprimer la séparation par sexe des sanitaires non adaptés (prestation mixte, adaptée et accessible depuis la circulation commune).	2017-S2	2016-S2
B235c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2018-S1	2016-S2
B235c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S2	2016-S2
B235c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas d'espace de rotation à l'intérieur ou en extérieur, devant la porte	Aménager un espace de rotation à l'intérieur du sanitaire	2018-S1	2016-S2
B317	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'y a pas de sanitaire accessible	Créer un sanitaire adapté tout en supprimant le cloison existant entre les WC (côté homme et femme)	2017-S2	
B008	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Il n'existe pas d'espace d'usage devant tous les équipements (présence d'une estrade pour accès au tableau) => Salle B008	Ménager un espace d'usage devant les équipements accessibles au public	2018-S1	
B008 B308	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Le mobilier n'est pas adapté (mobilier informatique de la salle B008 et B308)	Modifier le mobilier (hauteur sous table, comprise entre 70 et 80cm, sur profondeur de 30cm minimum).	2017-S2	

B125	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Absence d'espace suffisant entre mobilier non fixe dans la salle B125	Libérer un espace de manœuvre et d'usage pour une personne en fauteuil, potentiellement accueilli dans le laboratoire de langues B125,	2017-S2	
Salles du B3	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Le mobilier "paillasse" n'est pas adapté (mobilier des salles de travaux pratiques du 3ème étage).	Modifier le mobilier "paillasse" (hauteur sous table, comprise entre 70 et 80cm, sur profondeur de 30cm minimum).	2018-S1	
B132	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Présence d'une gaine de désenfumage en saillie de mur, créant un danger dans la salle de cours B132.	Protéger l'obstacle au sol => retombée de cloison à envisager.	2016-S1	2015-S2
ESC10	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	2016-S2
ESC10	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Mettre en place une contremarche (contrasté) sur la première et dernière marche	2016-S2	2016-S2
ESC10	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	2016-S2
ESC10	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2016-S2	2016-S2
ESC10	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La circulation présente un obstacle non signalé à moins de 2,20 m du sol	Protéger l'obstacle au sol: la partie de l'escalier évacuant sur la terrasse, situé en-dessous de 2.20m doit être protégé dans sa périphérie.	2016-S2	2016-S2
MDE	Maison des élèves	Cheminement extérieur accès étage	Présence d'un stationnement handicapé, à l'arrière du bâtiment, réservé au personnel et non adapté (dévers trop important, peinture de sol).	Envisager la modification du stationnement handicapé, avec signalétique adaptée, pour orientation vers le cheminement et l'accès à l'étage de l'établissement recevant du public.	2018-S1	2018-S1
MDE	Maison des élèves	Cheminement extérieur accès étage	Le cheminement extérieur, en liaison de l'entrée arrière, administration, est non adaptée (présence de ressauts, bordure non adaptée, grille avec trous de plus de 2cm, orientation, tapis encastré non adapté, visualisation du vitrage sur porte d'entrée). De plus le relief extérieur, en contournement du bâtiment ne permet pas de respecter les exigences réglementaires.	Modifier le cheminement extérieur en liaison du stationnement réservé aux personnes handicapées, jusqu'à l'entrée administration ou mettre en place un élévateur PMR, à proximité de l'entrée principale, situé à l'avant du bâtiment.	2017-S2	2017-S2
MDE	Maison des élèves	Sanitaires	Le lavabo des espaces sanitaire n'est pas adapté, hauteur du vide pour le passage des pied inférieure à 70cm	Modifier le plan vasque	2017-S2	

MDE	Maison des élèves	Sanitaires	Espace d'usage latéral à la cuvette, dimension insuffisante RDC sanitaire hommes seulement et étage sanitaire Hand.	Modifier l'agencement du sanitaire pour ménager un espace d'usage suffisant près de la cuvette	2018-S1	
MDE	Maison des élèves	Sanitaires	Il n'existe pas de lave main dans les sanitaires adaptés au RDC	Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	2017-S2	
MDE	Maison des élèves	Sanitaires	Il n'existe pas de barre d'appui dans les sanitaires, ou lorsqu'il en existe une celle-ci n'est pas conforme	Mettre en place une barre d'appui	2018-S1	
MDE	Maison des élèves	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S2	
MDE	Maison des élèves	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S2	
MDE	Maison des élèves	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	
MDE	Maison des élèves	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	
MDE	Maison des élèves	Escaliers	Absence de mains courantes conforme de chaque côté	Mettre en place une main courante conforme de chaque côté, dépassant de la première et dernière marche	2016-S2	
MDE	Maison des élèves	Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	La circulation comporte des ressauts de plus 4 cm	Adoucir les pentes pour passage de ressauts de 5 et 6 cm, au niveau de l'estrade pour accès au WC (pente à 12% sur 50cm de longueur maximum).	2018-S1	2016-S2
MDE	Maison des élèves	Accueil	Le bar n'est pas adapté aux personnes en fauteuil roulant	Adapter le bar aux personnes handicapées par la mise en place d'une tablette	2017-S2	
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2018-S1	2019-S1
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2017-S2	2019-S1

MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2018-S1	2019-S1
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Les choix de cheminement ne sont pas signalés	Mettre en place une signalisation adaptée (accès handicapée et entrée de l'établissement).	2017-S2	
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement extérieur n'est pas repéré (bordure en rive de cheminement non contrasté tactilement et visuellement).	Mettre en place un repérage tactile du cheminement extérieur	2018-S1	
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement extérieur n'est pas repéré (bordure en rive de cheminement non contrasté tactilement et visuellement).	Mettre en place un repérage visuel du cheminement extérieur	2017-S2	
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement comporte des ressauts de plus de 2 cm	Supprimer les ressauts de plus de 2 cm, avec glacis à pente douce, pour accès sur rampe (sur 1,2m de largeur minimum).	2018-S1	2018-S1
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant (< 20 lux)	Renforcer l'éclairage extérieur	2017-S2	2017-S2
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Il n'existe pas de dispositif de protection anti-chute conforme le long du cheminement (en rive de rampe et escalier extérieur non utilisé usuellement).	Mettre en place un garde-corps le long du cheminement (en rive des hauteurs de chute supérieures à 25cm par rapport au sol).	2018-S1	2017-S2
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Le cheminement comporte des ressauts de plus de 2 cm, au niveau de la porte arrière du hall d'entrée, accédant à la terrasse extérieur, côté résidences. présence de ressauts en liaison des deux caniveaux.	Supprimer les ressauts de plus de 2 cm.	2017-S2	2018-S1
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	L'élément en saillie n'est pas signalé (Brises-soleil à proximité de l'accès sur hall, depuis l'arrière du bâtiment, côté résidences).	Prévoir la mise en place de protection en rive de la porte d'accès, équivalente à une largeur	2018-S1	
MDE	Maison des élèves	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Absence de visualisation des vitrages, des 2 portes d'accès au bâtiment	Prévoir la mise en place d'un repérage visuel des vitrages	2017-S2	
Gymnase	Gymnase	Cheminement extérieur	Absence de signalétique pour orientation des accès au bâtiment	Mettre en place une signalétique d'orientation (accès principal + accès secondaire, accès rez-de-chaussée haut).	2017-S2	2017-S1
Gymnase	Gymnase	Cheminement extérieur	Poignée de porte peu préhensible + hauteur non adaptée du digicode pour accès secondaire.	Modifier le dispositif d'ouverture de porte (préhensibilité) + descendre le boitier digicode pour rendre accessible l'ouverture porte à usage secondaire.	2018-S1	2019-S2

Gymnase	Gymnase	Cheminement extérieur	Absence de visualisation des vitrages, des 2 portes d'accès au bâtiment	Prévoir la mise en place d'un repérage visuel des vitrages	2017-S2	S2-2017
Gymnase	Gymnase	Cheminement extérieur	Porte d'entrée: présence de ressaut successif au niveau du seuil de porte	traiter le seuil de porte pour le rendre accessible aux PMR	2018-S1	
Gymnase	Gymnase	Salle de musculation	Présence d'appareils de musculation obstruant le passage d'une personne en fauteuil (pour accès au sanitaire de l'étage par exemple).	Ménager une largeur de circulation de 1,2m, avec des rétrécissements ponctuels de 90cm minimum.	2017-S2	2018-S2
Gymnase	Gymnase	Tribune	Absence d'espaces réservés pour le public en fauteuil roulant	Ménager et signaler au sol, les espaces d'usage de 80x130cm, réservés au spectateurs en fauteuil roulant => 14 emplacements à prévoir, avec une répartition sur les deux niveaux.	2018-S1	
Gymnase	Gymnase	Cabines de déshabillage	Il n'y a pas de d'espace de déshabillage accessible à une personne a mobilité réduite (Un vestiaire par sexe identifié)	Créer un espace adaptée, pour chaque sexe, avec les accessoires à niveau (patères, espace d'usage latérale à l'assise, etc)	2018-S1	
Gymnase	Gymnase	Douches	Il n'y a pas de douche accessible dans chaque vestiaire, la cabine aménagée dans le vestiaire musculation ne dispose pas des dimensions minimales ni des accessoires obligatoires (148cm intérieur)	Créer une douche adaptée dans 2 vestiaires (Un vestiaire adapté pour chaque sexe). Vestiaire/douche de la salle de musculation non utilisé => Envisager la mise en place d'une signalétique pour indication du local à usage privé (non ouvert au public).	2017-S2	
Gymnase	Gymnase	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2017-S2	
Gymnase	Gymnase	Sanitaires	Il n'existe pas de lave main dans les sanitaires adaptés au RDC	Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	2018-S1	
Gymnase	Gymnase	Sanitaires	WC RDC, le lave main empiète dans l'espace d'usage latéral à la cuvette	Déplacer le lave main du sanitaire du RDC pour ménager un espace d'usage près de la cuvette (à envisager dans l'angle du cloisonnement intérieur)	2017-S2	
Gymnase	Gymnase	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante	Changer la barre d'appui par une barre résistante au poids d'un homme	2018-S1	
Gymnase	Gymnase	Sanitaires	Il n'existe pas d'espace de rotation dans le sanitaire ou en extérieur, devant la porte	Aménager un espace de rotation à l'extérieur du WC étage , devant la porte du sanitaire en déplaçant le frigo top.	2017-S2	

Gymnase	Gymnase	Sanitaires	Le sanitaire adapté utilisable par des personnes de chaque sexe n'est pas signalé par des pictogrammes rappelant la possibilité de leur utilisation par des personnes des deux sexes handicapées ou non	Adapter la signalétique, afin d'orienter la personne handicapé vers le sanitaire mixte adapté, et accessible depuis la circulation commune.	2018-S1	
Gymnase	Gymnase	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	Il n'existe pas d'ascenseur	Orienter la personne en fauteuil vers l'accès issue de secours, situé à proximité du parking haut, avec dispositif de contrôle d'accès extérieur et signalétique d'accès dissocié à l'étage.	2018-S1	
Gymnase	Gymnase	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	
Gymnase	Gymnase	Escaliers	Les éléments d'information et de signalisation ne sont pas lisibles	Adapter la signalétique afin d'indiquer la direction pour accès à la salle de musculation et la tribune en étage	2016-S2	
Gymnase	Gymnase	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S2	
Gymnase	Gymnase	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	
Gymnase	Gymnase	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2016-S2	
Gymnase	Gymnase	Escaliers	La main courante n'est pas contrastée	Peindre la main courante	2016-S2	
Circulation C0	Bâtiments d'enseignement	Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	L'éclairage de la circulation n'est pas satisfaisant (< 100 Lux)	Renforcer l'éclairage	2018-S1	
Circulation C1	Bâtiments d'enseignement	Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques	L'éclairage de la circulation n'est pas satisfaisant (< 100 Lux)	Signaler les circulation à usage réservé au personnel ou à usage d'issue de secours uniquement (espaces non régie par les obligations de mise en conformité handicapés).	2017-S2	
C127c	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2016-S2	2016-S2
C129	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Le mobilier "paillasse" n'est pas adapté (mobilier de la salle de projet du 1ère étage C129).	Modifier le mobilier "paillasse" (hauteur sous table, comprise entre 70 et 80cm, sur profondeur de 30cm minimum).	2018-S1	

ESC13	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2016-S2	2016-S2
ESC13	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	2016-S2
ESC13	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S2	2016-S2
ESC14	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Signalé les dégagements issue de secours, non considéré dans le cheminement usuel	2016-S2	2016-S2
ESC15	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Mettre en conformité l'escalier ou le signaler à usage issue de secours (Idem pour l'escalier d'accès terrasse, avec marche en haut de la cage)	2016-S2	2016-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminevements extérieurs - Caractéristiques	Les choix de cheminevements ne sont pas signalés	Mettre en place une signalisation adaptée	2018-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminevements extérieurs - Caractéristiques	Les croisements des circulations piétons avec les voies de circulation de véhicules ne sont pas signalés	Mettre en place des bandes podotactiles au niveau des croisements des voies piétons et véhicules	2017-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminevements extérieurs - Caractéristiques	Les croisements des circulations piétons avec les voies de circulation de véhicules ne sont pas signalés	Mettre en place une signalisation verticale	2018-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminevements extérieurs - Caractéristiques	L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant (< 20 lux)	Renforcer l'éclairage extérieur	2018-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminevement extérieur	Les choix de cheminevements ne sont pas signalés entre les différents bâtiments.	Mettre en place une signalisation adaptée	2018-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminevement extérieur	L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant (< 20 lux)	Renforcer l'éclairage extérieur	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminevement extérieur	Les croisements des circulations piétons avec les voies de circulation de véhicules ne sont pas signalés (liaison depuis la place de stationnement adaptée vers l'entrée de la maison des étudiants, en traversée de route).	Mettre en place des bandes podotactiles au niveau des croisements des voies piétons et véhicules	2018-S2	2018-S2

	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Les croisements des circulations piétons avec les voies de circulation de véhicules ne sont pas signalés (liaison depuis la place de stationnement adaptée vers l'entrée de la maison des étudiants, en traversée de route).	Mettre en place une signalisation verticale, pour orienter le public vers le stationnement adapté, ainsi que l'entrée de l'établissement adaptée aux personnes handicapées.	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Le revêtement n'est pas adapté au déplacement d'une personne à mobilité réduite (cheminement parking, depuis le stationnement adapté et ponctuellement sur le cheminement piéton existant).	Reprofilage partiel du cheminement, présence de trous et bosses (ornières et ressauts en traversées de bordures sur virage).	2018-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Pente trop importantes au droit du parking en haut du gymnase	Reprendre le cheminement extérieur afin de respecter les pentes admissibles	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Pente trop importantes au droit du parking en haut du gymnase	Créer des paliers de repos	2018-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Le cheminement présente des trous ou fentes supérieures à 2 cm (grille avaloir du parking Bâtiment L)	Mettre en place des éléments ne comprenant pas de trous ou fentes de plus de 2 cm (remplacer la grille avaloir).	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Les choix de cheminement ne sont pas signalés	Mettre en place une signalisation adaptée	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant (< 20 lux)	Mettre en place un éclairage extérieur	2018-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Le revêtement n'est pas adapté au déplacement d'une personne à mobilité réduite : une partie du cheminement est en herbe et la seconde partie en bicouche présente de forte irrégularités	Reprofilage du cheminement jusqu'au court de tennis	2019-S1	2019-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Portail d'accès au court de tennis, non adapté aux PMR (marche de 10cm + manœuvre pour ouverture à tirer).	Prévoir la modification de l'accès et du dispositif d'ouverture du portail d'accès au court de tennis.	2019-S1	2019-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Cheminement extérieur	Aucune places adaptées, en liaison du cheminement piéton accédant au gymnase et à la maison des étudiants, en traversée de voirie.	Créer une place adaptée (2%, soit 1 place par tranche de 50 stationnements disponibles).	2018-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Escaliers	Absence de visualisation de l'escalier	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Escaliers	Absence de visualisation de l'escalier	Peindre les premières et dernières contremarches	2018-S2	2018-S2

	Cheminevements extérieurs en liaison	Escaliers	Absence de visualisation de l'escalier	Contraster les nez de marche	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Mettre en place une main courante supplémentaire	2018-S2	2018-S2
	Cheminevements extérieurs en liaison	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Escaliers	Présence d'un ressaut de 3cm, en partie haute d'escalier	Supprimer le ressaut	2019-S1	2018-S1
	Cheminevements extérieurs en liaison	Escaliers	Escalier de 3 marches non conforme, en partie bout de passage couvert.	Mettre en conformité l'escalier de trois marches (2 main courantes, contraste de contremarches, et bande d'éveil à la vigilance).	2019-S1	2018-S1
Circulation D-1	Bâtiments d'enseignement	Circulations Intérieures Horizontales - Equipements	La largeur de la porte est insuffisante (porte 2 vantaux en va et vient)	Modifier ou remplacer la porte par un bloc-porte tiercé (vantaux usuel de 0,80m), ou asservir les portes pour les maintenir ouverte en permanence.	2019-S1	2018-S1
D117b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante, trop éloignée de la cuvette.	Déplacer la barre d'appui à la bonne position	2018-S2	2016-S2
D117b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en place un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	2019-S1	2016-S2
D117a	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de dispositif pour refermer la porte derrière soi	Mettre en conformité les sanitaires mixte ou les signaler à usage "privé", réservé au personnel.	2018-S2	2016-S2
D117b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas de lave main dans le sanitaire adapté	Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	2019-S1	2016-S2
D117b	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Les accessoires ne sont pas accessibles (hauteur de la patère)	Déplacer les accessoires afin de les rendre accessibles (hauteur comprise entre 90 et 130cm).	2018-S2	2016-S2
Ascenseur GU434	Bâtiments d'enseignement	Ascenseurs	Il n'existe pas de signal sonore sur le palier prévenant de l'ouverture des portes	Mettre en place un signal sonore indiquant l'ouverture des portes	2018-S2	

Ascenseur GU434	Bâtiments d'enseignement	Ascenseurs	Sur le palier, les boutons permettent de choisir le sens de la cabine (montée ou descente) mais il n'existe pas de flèches lumineuse au dessus des portes	Mettre en place des flèches lumineuses au dessus des portes	2019-S1	
Ascenseur GU434	Bâtiments d'enseignement	Ascenseurs	Il n'existe pas d'indicateur de position dans la cabine	Mettre en place un indicateur de position dans la cabine	2018-S2	
Ascenseur GU434	Bâtiments d'enseignement	Ascenseurs	Les numéros d'étage de l'indicateur de position ne mesurent pas entre 30 et 60 mm de hauteur et les commandes ne sont pas en relief.	Remplacer le boîtier de commande en cabine.	2019-S1	
Amphi F103 - F104	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Il n'existe pas de place adaptée aux personnes handicapées dans les amphithéâtres	Créer des places adaptées pour les PMR: 3 places pour chaque amphi	2019-S1	
Amphi F103 - F104	Bâtiments d'enseignement	Locaux standards	Il existe un système de sonorisation dans les amphithéâtres, qui n'est pas adapté aux personnes sourdes ou malentendantes.	Mettre en place une boucle magnétique avec pictogramme, dans les amphithéâtres adaptés et réservé aux personnes handicapés. Le dispositif de sonorisation doit être équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique signalé par un pictogramme.	2018-S2	
Escalier F102	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2016-S2	2016-S2
Escalier F102	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Absence d'une main courante	Mettre en place une main courante	2016-S2	2016-S2
Escalier F102	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2016-S2	2016-S2
Escalier F102	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S2	2016-S2
Escalier F102	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	2016-S2
Sanitaire Bât V	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il y a des sanitaires prévus pour le public, mais il n'y a pas de sanitaire adapté	Créer un sanitaire adapté mixte par niveau, accessible depuis les parties communes	2019-S2	

V032	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	Il n'existe pas d'espace d'usage latéral à la cuvette (Emprise de lavabo dans l'espace d'usage, sanitaire adapté du RdC)	Modifier l'agencement du sanitaire pour ménager un espace d'usage près de la cuvette	2020-S1	2016-S1
V032	Bâtiments d'enseignement	Sanitaires	La barre d'appui n'est pas satisfaisante (sanitaire adapté du RdC)	Déplacer la barre d'appui à la bonne hauteur	2019-S2	2016-S1
Escalier Bât V	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier y compris palier intermédiaire, suivant les exigences de l'arrêté du 08/12/2014.	2016-S2	
Escalier Bât V	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2016-S2	
Escalier Bât V	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2016-S2	
Escalier Bât V	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La discontinuité de la main courante dans l'escalier à fut central est supérieure à 0,10m	Rétablir la continuité de la main courante	2016-S2	
Escalier Bât V	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	2016-S2	
Escalier Bât V	Bâtiments d'enseignement	Escaliers	L'éclairage de l'escalier est insuffisant (< 150 lux)	Renforcer l'éclairage de l'escalier ou mettre en place un éclairage	2016-S2	
V402	Bâtiments d'enseignement	Circulations Intérieures Horizontales - Equipements	La largeur de la porte est insuffisante (porte 2 vantaux en va et vient)	Modifier ou remplacer la porte par un bloc-porte tiercé (vantaux usuel de 0,80m), ou asservir les portes pour les maintenir ouverte en permanence.	2020-S1	
Bât V extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemineaux extérieurs - Escaliers	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	2020-S1	2018-S2
Bât V extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemineaux extérieurs - Escaliers	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	2019-S2	2018-S2
Bât V extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemineaux extérieurs - Escaliers	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	2020-S1	2018-S2

Bât V extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Escaliers	Absence de mains courantes de chaque côté	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	2019-S2	2018-S2
Bât V Entrée	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Equipements	Il n'existe pas d'espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant la porte d'accès au bâtiment (sas d'entrée)	Créer un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour ou automatiser les portes d'accès	2019-S2	2018-Q2
Bât V Entrée	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Equipements	Le système de contrôle d'accès à l'établissement ne permet pas d'informer l'usager de la prise en compte de son appel	Remplacer le dispositif de contrôle d'accès par un système comportant une information en retour	2020-S1	2018-Q2
Bât V Entrée	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Equipements	L'équipement n'est pas adapté aux personnes en fauteuil roulant	Adapter l'équipement aux personnes handicapées	2019-S2	2018-Q2
Bât V Entrée	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Equipements	La poignée de porte n'est pas correctement utilisable	Remplacer la poignée de porte pour la rendre préhensible	2020-S1	2015-S2
Bât V Entrée	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Equipements	Les parois vitrées le long du cheminement ne sont pas repérables par des personnes de toutes tailles à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat et visibles de part et d'autre de la paroi	Mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées le long du cheminement	2019-S2	2015-S2
Bât V extérieur	Bâtiments d'enseignement	Chemineements extérieurs - Caractéristiques	L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant (éclairage encastré, provoquant un risque d'éblouissement)	Mettre en place un éclairage extérieur adapté	2020-S1	2018-S1

d- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (ascenseurs, élévateurs, rampes)

Répartition du parc d'ascenseurs sur le campus

Bâtiment A : 2 ascenseurs et 1 monte-handicapé

Bâtiment B : 1 ascenseur

Bâtiment D : 2 ascenseurs

Bâtiment E : 1 monte-handicapé

Bâtiment F : 1 monte-handicapé

Bâtiment H : 1 ascenseur

Bâtiment J : 1 ascenseur

Bâtiment V : 2 ascenseurs

Bâtiment S (hébergements) : 1 ascenseur

Voir plan page suivante.

Contrats de maintenance avec les sociétés OTIS, et ABH.

Périodicité des visites des sociétés de maintenance :
une visite de tous les appareils toutes les 6 semaines,
une visite semestrielle (contrôle des câbles),
une visite annuelle (essais des parachutes).

Tout dysfonctionnement doit être signalé au poste de sécurité (02 51 85 81 09) ou à la Direction du Patrimoine et des Services Généraux (dpsg-assistance-nantes@mines-nantes.fr).

e- Contacts

Mme Catherine BON, qui est la « référente handicap » au sein de la Direction de la Formation et de la Vie scolaire, occupe les rôles suivants :

- Elle veille à ce que la scolarité des étudiants en situation de handicap se déroule le mieux possible (mise en place d'aménagements pédagogiques, organisationnels ou matériels),
- Elle accompagne et met en relation les étudiants en situation de handicap avec les structures associatives et professionnelles pour faciliter leur insertion
- Elle sensibilise les étudiants sur le handicap

Tél. : 02.51.85.81.31 catherine.bon@imt-atlantique.fr

Pour tout renseignement relatif à ce document et/ou aux travaux, vous pouvez contacter :

Aurélien VILLAIN, technicien santé, sécurité, sûreté, campus de Nantes
aurelien.villain@imt-atlantique.fr

Christelle GUILLAUME, coordinatrice santé, sécurité, sûreté
christelle.guillaume@imt-atlantique.fr, 02 51 85 81 08

Alexandre MONNERON, responsable campus de Nantes DPSG
alexandre.monneron@imt-atlantique.fr, 02 51 85 83 90

5- ACCESSIBILITE CAMPUS DE RENNES

a- Plan de masse



b- Prestations / services proposés aux étudiants

Entrée principale : bâtiment A par le parvis
Accueil situé à proximité de l'entrée principale

Salles de cours partie AER (administration, enseignement, recherche) : bâtiment A, B, C, D, E
Amphithéâtres : bâtiment B et D
Laboratoire informatique en libre accès : salle A00-117 et salle B00-133
Centre de documentation : salle A00-118

Un espace vie est à la disposition de tous les occupants du campus : bâtiment A

Incubateur d'entreprises : bâtiment F

Un bâtiment en construction (livraison 2021) : bâtiment CENCYBLE

c- AD'Ap : Décision de la préfecture. Calendrier des travaux

Les travaux d'accessibilité pour le campus de Rennes sont programmés dans l'AD'AP du campus de Brest.
Les travaux pour ce campus sont tous programmés pour 2021.

Voici les travaux prévus :

Bâtiment			Interventions 2019	Interventions 2020
Nom	Localisation	Solution	Observations	Observations
Bâtiment A	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Travaux réalisés dans construction bâtiment CENCYBLE
Bâtiment A	bibliothèque sortie sur cour	Réaliser un chanfrein avec une pente d'au plus 33 % sur la hauteur d'un ressaut inférieur ou égal à 4 cm	Courant oct 2019	
Bâtiment A	Toutes les portes pour acces cour	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.		
Bâtiment A	entrée principale	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.		

Bâtiment A	rampe	Modifier ou créer une nouvelle rampe. Elle est conçue pour avoir une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut.		
Bâtiment A	escalier a proximité de la crampe	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		
Bâtiment A	escalier a proximité de la crampe	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		
Bâtiment A	escalier a proximité de la crampe	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Rénovation couloir et sol PPT 2021
Bâtiment A	escalier a proximité de la crampe	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Courant oct 2019	
Bâtiment A	escalier a proximité de la crampe	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		
Bâtiment A	2 escaliers face à la direction	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche		
Bâtiment A	2 escaliers face à la direction	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		
Bâtiment A	2 escaliers face à la direction	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Rénovation couloir et sol PPT 2021
Bâtiment A	2 escaliers face à la direction	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Courant oct 2019	
Bâtiment A	2 escaliers face à la direction	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		
Bâtiment A	escalier Département Lussi-ESH	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm de la première marche		

Bâtiment A	escalier Département Lussi-ESH	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		
Bâtiment A	escalier Département Lussi-ESH	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Rénovation couloir et sol PPT 2021
Bâtiment A	escalier Département Lussi-ESH	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Courant oct 2019	
Bâtiment A	escalier Département Lussi-ESH	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation		
Bâtiment A	toilette homme couloir A001C03	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		EXE Décembre 2020
Bâtiment A	toilette homme couloir A001C03	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.	Reste à faire	
Bâtiment A	toilette homme couloir A001C03	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré		
Bâtiment A	toilette homme couloir A001C03	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment		Réalisé en interne
Bâtiment A	toilette lavabo couloir A001C03	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.	Reste à faire	
Bâtiment A	toilette lavabo couloir A001C03	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré		
Bâtiment A	toilette lavabo couloir A001C03	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment		Réalisé en interne
Bâtiment A	toilette accueil	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.	Réalisé sur opération mise aux normes sanitaires bât A00	
Bâtiment A	toilette accueil	Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment		

Bâtiment A	A00-118B	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		
Bâtiment A	bureau A00-132,133,137,116	Déplacer mobilier		Réalisé en interne
Bâtiment A	bureau A00-114	Modifier l'implantation de la porte ou du cloisonnement du sas afin d'aménager un espace de manœuvre de porte en dehors de la porte non manœuvrée (ouverture de la porte en tirant: 2,20 x 1,20 m, ouverture en poussant: 1,70 x 1,20 m).		En attente rénovation complète
Bâtiment A	bibliothèque	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage		Travaux CARAE PPT 2021
Bâtiment A	bibliothèque	Elargir le cheminement intérieur. Le cheminement intérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m.	Réalisé juillet 19	
Bâtiment A	bibliothèque	Déplacer plante	Réalisé juillet 19	
Bâtiment A	bibliothèque	Réorganiser et/ou déplacer les rayonnages et/ou portiques pour retrouver une largeur de passage d'au moins 1,20 m pour les allées structurantes. Les allées secondaires ont une largeur d'au moins 0,90 m (et 1,05 m au sol sur une hauteur de 0,20 m) et un espace de manœuvre demi-tour est aménagé tous les 6 m et chaque croisement d'allées.	Réalisé juillet 19	
Bâtiment A	bibliothèque sortie sur cour	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.		
Bâtiment B	entrée 2nd	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.		

Bâtiment B	Circulation	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		
Bâtiment B	Circulation	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		
Bâtiment B	circulation RDC	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		
Bâtiment B	escalier	Poser un rappel tactile sous l'obstacle + matérialisation visuelle jusqu'à 2,20 m		
Bâtiment B	toilette homme B00-123T	Modifier la hauteur ou remplacer un urinoir afin que la batterie présente des urinoirs à des hauteurs différentes		Action réalisée sur dossier rénovation complète des sanitaires
Bâtiment B	toilette handicapée B00-123T	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.		Action réalisée sur dossier rénovation complète des sanitaires
Bâtiment B	B00-131A,132	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage		En interne
Bâtiment B	B00-128A	déplacer mobilier (0,60m)	Réalisé Août 2019	
Bâtiment B	Amphithéâtre B00-117	Installer une boucle à induction magnétique conforme à l'annexe 9 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 60118-4.		
Bâtiment B	Amphithéâtre B00-117 - 3 escaliers	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		
Bâtiment B	Amphithéâtre B00-117 - 2 escaliers extrémités droite et gauche	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Courant oct 2019	
Bâtiment B	B00-126,124	Déplacer mobilier		Réalisé en interne

Bâtiment B	B00-105	Les contraintes structurelles ne permettent pas d'obtenir un espace de manœuvre suffisant devant la porte. Une demande de dérogation est à envisager. Cependant, le passage pour une personne en fauteuil roulant est possible.		
Bâtiment B	B00-110A,108,106,103,102,101,115	Déplacer mobilier		Réalisé en interne
Bâtiment B	Accès étage	Les contraintes pour réaliser ces travaux sont très fortes. Il est donc possible de demander une dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Une mesure compensatoire pourra être proposée. Il pourra s'agir d'une réorganisation interne de sorte à proposer les services de l'étage non accessible à un niveau accessible à tous.		
Bâtiment B	escalier	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		Réalisé fin 2020
Bâtiment B	Escalier	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation	Courant oct 2019	
Bâtiment D	parking	Poser un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage. En cas d'installation d'une bande de guidage, elle est conforme à l'annexe 6 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-352.		Travaux réalisés dans construction bâtiment CENCYBLE
Bâtiment D	entrée RDC bas	Poser une grille avec des trous d'un diamètre d'au plus 2 cm	Courant oct 2019	
Bâtiment D	entrée RDC bas	Poser une signalisation contrastée sur le vitrage à l'intérieur de deux bandes horizontales d'une largeur de 5 cm situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur. Une bande horizontale complémentaire à une hauteur de 50 cm du sol est conseillée pour les établissements recevant des enfants.		
Bâtiment D	circulation RDC	Poser un rappel tactile et contrasté sous l'obstacle en saillie.		
Bâtiment D	toilette handicapée RDC bas	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.		
Bâtiment D	toilette handicapée RDC bas	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré		

Bâtiment D	toilette grand amphithéâtres	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis.		
Bâtiment D	toilette grand amphithéâtres	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré		
Bâtiment D	grand Amphitêatre - 2 escaliers	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche	Réalisé Nov 2019	
Bâtiment D	grand Amphitêatre - 2 escaliers	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm	Réalisé Oct 2019	
Bâtiment D	grand Amphitêatre - 2 escaliers	Poser une main courante de chaque côté de l'escalier à une hauteur comprise entre 0,80 et 1,00 m par rapport au nez de la marche, continue, préhensible, rigide, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation.	Courant oct 2019	
Bâtiment D	grand Amphitêatre	Installer une boucle à induction magnétique conforme à l'annexe 9 de l'arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 60118-4.		
Bâtiment D	salle D00-114A	Déplacer mobilier		
Bâtiment D	D00-13,12	Déplacer mobilier		Réalisé en interne
Bâtiment D	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		
Bâtiment D	escalier	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche		
Bâtiment D	escalier	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm		
Bâtiment D	escalier	Rendre les nez de marche non glissants par la pose d'un revêtement adapté		
Bâtiment D	escalier	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation	Non prévu car création d'un obstacle	
Bâtiment D	escalier	Prolonger la main courante sur le palier	Courant oct 2019	

d- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité (ascenseurs, élévateurs, rampes)

La maintenance de l'ascenseur du bâtiment F est réalisée par la société OTIS.

Cet ascenseur est contrôlé toutes les 6 semaines.

A cela s'ajoute un contrôle semestriel des câbles, et un contrôle annuel des parachutes.

Tout dysfonctionnement doit être signalé à la Direction du Patrimoine et des Services Généraux : dpsg-assistance-rennes@imt-atlantique.fr

e- Contacts

Pour tout renseignement relatif à ce document et/ou aux travaux, vous pouvez contacter :

Vincent GUILLO, responsable campus de Rennes DPSG

vincent.guillo@imt-atlantique.fr, 02 99 12 70 12

Christelle GUILLAUME, coordinatrice santé, sécurité, sûreté

christelle.guillaume@imt-atlantique.fr, 02 51 85 81 08